

INSTITUT
MONTAIGNE



Ouvrir la politique à la diversité

Eric KESLASSY

NOTE JANVIER 2009

L'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées - *think tank* - indépendant créé fin 2000 par Claude Bébéar. Il est dépourvu de toute attache partisane et ses financements, exclusivement privés, sont très diversifiés, aucune contribution n'excédant 2 % du budget. Il réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus variés. Il concentre ses travaux sur trois axes de recherche.

Cohésion sociale :

mobilité sociale, intégration des minorités, légitimité des élites...

Modernisation de la sphère publique :

réforme de l'État, éducation, système de santé...

Stratégie économique et européenne :

compétitivité, spécialisation industrielle, régulation...

Grâce à ses chercheurs associés et à ses groupes de travail, l'Institut Montaigne élabore des propositions concrètes de long terme sur les grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Ces recommandations résultent d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique. Elles font ensuite l'objet d'un lobbying actif auprès des décideurs publics.

À travers ses publications et ses conférences, l'Institut Montaigne, *think tank* pionnier en France, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

L'Institut Montaigne s'assure de la validité scientifique et de la qualité éditoriale des travaux qu'il publie, mais les opinions et jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs. Ils ne sauraient être imputés ni à l'Institut, ni, a fortiori, à ses organes directeurs.

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

INSTITUT
MONTAIGNE



L'AUTEUR

Eric Keslassy est sociologue et enseignant. Il a publié de nombreux ouvrages dont *De la discrimination positive* (Bréal, 2004), *Tous égaux ! Sauf... Discriminations : un état des lieux* (avec Martine Véron, Cavalier Bleu, 2006) et *Mémoires vives. Pourquoi les communautés instrumentalisent l'Histoire* (avec Alexis Rosenbaum, Bourin éditeur, 2007). Au sein de l'Institut Montaigne, il a co-rédigé le rapport *Ouvrir les grandes écoles à la diversité* (avec Romain Geiss, janvier 2006). Né en 1973, il est docteur en sociologie (université Paris-Dauphine).

Ouvrir la politique à la diversité

par Eric KESLASSY

NOTE - JANVIER 2009

NOTE AUX LECTEURS

Cela fait presque un an que la rédaction de cette note m'a été confiée par l'Institut Montaigne. Sa problématique a donc été définie bien avant que Barack Obama ne soit en position de remporter l'élection présidentielle américaine. Nombre d'entretiens et de réflexions auront donc été menés avant ce tournant historique. Mais il faut bien le reconnaître, même en France, il y a un avant et un après 4 novembre 2008...

Eric Keslassy

*« La politique, c'est comme la discothèque,
on laisse d'abord entrer les habitués. »*

Rama Yade¹

¹ *Noirs de France*, par Rama Yade-Zimet, Calmann-Lévy, 2007, p. 222.

SOMMAIRE

Introduction	5
Sondage : Les Français et les discriminations dans le monde politique	7
Préambule	13
Partie I : État des lieux	17
Chapitre I : Le constat en France	19
Chapitre II : Une « politique d’affichage » aux effets ambigus	23
Chapitre III : Comparaison internationale	27
Partie II : Les causes du mal	31
Chapitre I : Un monde politique conservateur et « ultra-concurrentiel » ..	33
Chapitre II : La force des préjugés	39
Chapitre III : Du côté des minorités visibles	42
Chapitre IV : La faute des électeurs	45
Partie III : Les propositions	49
Chapitre I : Avant l’entrée en politique	52
Chapitre II : Le système politique	56
Chapitre III : Recommandations aux partis politiques	64
Chapitre IV : Le rôle du président de la République	68
Remerciements	71
Annexes	73

INTRODUCTION

« I SAY "O-", YOU SAY "-BAMA" »

4 novembre 2008. Washington. 23 h, heure locale. Depuis quelques secondes, les Américains savent avec certitude qu'un Noir va occuper la Maison Blanche. « *A Black man in a White House* ». À l'angle de *U street* et de la 11^e rue, dans un bar populaire au nom improbable, le « *Bohemian Caverns* », un barman se lève, monte sur le comptoir et harangue les clients : « *I say "O-", you say "-Bama"* ». Et, à plusieurs reprises, il hurle « Ooooo- ». Des Américains, écrasés les uns contre les autres, trop nombreux pour le lieu, ivres de bonheur, répondent « *-Bama !* ».

« L'élection d'Obama oblige à jeter un regard lucide sur la place faite en France aux minorités visibles en politique »

À la manière des pasteurs du sud des États-Unis, il transporte la salle et utilise le nom d'un homme politique comme le début d'un gospel. Des Blancs, des Noirs expriment ainsi leur fierté d'avoir porté Barack « Oooo-Bama » au pouvoir. Moment de communion comme on doit pouvoir en vivre une fois dans une vie. Les télévisions du bar sont calées sur CNN qui diffuse le bandeau : « *BARACK OBAMA ELECTED PRESIDENT CNN PROJECTION* ». Dans la salle, ce sont désormais des « *Yes, we can !* » qui sont repris par ces jeunes venus, visiblement de tous horizons, fêter la victoire...

Le premier des deux candidats à s'exprimer est John McCain. Devant ses partisans, à Phoenix, il reconnaît très vite sa défaite : « *Le peuple américain a parlé et il a parlé clairement* ». John McCain trouve les mots justes en admettant la portée historique du moment qui se déroule sous nos yeux : « *Je reconnais la signification particulière qu'a [cette élection] pour les Noirs américains, la fierté qui doit être la leur ce soir...* ». La fierté de presque tous les Américains, en réalité, qui regardent avec orgueil le chemin parcouru en un peu plus de 40 ans. Comme un symbole, CNN propose un entretien avec la fille de Martin Luther King qui déclare que « *le travail pour lequel [son] père et [sa] mère se sont sacrifiés n'a pas été vain.* »

À Chicago, devant une foule bigarrée, Barack Obama prononce un discours tout en mesure, insistant sur les sacrifices qui seront nécessaires pour redresser le pays, pour matérialiser le changement promis au cours de la campagne. Mais il débute évidemment son propos en rappelant que la terre américaine est celle de l'espoir : « *Si jamais*

l'Amérique est un endroit où tout est possible, qui se demande si le rêve de nos fondateurs est toujours vivant, qui doute encore du pouvoir de notre démocratie, la réponse lui est donnée ce soir. » Dans les rues de Washington, comme sans aucun doute dans toutes les grandes villes des États-Unis, bon nombre d'Américains se retrouvent pour célébrer la concrétisation de cet espoir : ils chantent, se frappent dans les mains, dansent au beau milieu des carrefours, ne cessent de klaxonner, ne se départissent pas de sourires communicatifs...

Ces scènes de liesses assez incroyables laissent apparaître des « brothers » – manifestation de diverses « origines » – qui se félicitent de l'accession d'un métis à la fonction suprême. Ils savent qu'ils viennent d'écrire l'Histoire, qu'ils sont en train de vivre un moment historique. Véritable électrochoc aux États-Unis, le succès de Barack Obama s'apparente également à une violente secousse qui heurte le reste du monde. La France n'en sort pas indemne. Le 5 novembre, la patrie des Droits de l'Homme se réveille avec une sensation bizarre : la joie suscitée par la victoire du candidat démocrate² se double très rapidement de la nécessité d'examiner, en France, la situation de la diversité dans le champ politique. Saluée quasi-unanimement par la classe politique française³, l'élection du 44^e président américain oblige à jeter un regard lucide et contrariant sur la place qui est faite aux minorités visibles en politique. Et force est de constater que leur représentation politique est très faible. Les médias se mettent bien « à la recherche de l'Obama français », mais ils ont toutes les peines à le trouver...⁴ En la matière, la France est placée devant une contradiction qu'elle connaît bien : l'égalité puissamment proclamée par nos grands textes ne se réalise pas concrètement. Si les Américains nous administrent une leçon, c'est qu'ils sont parvenus à donner un sens à l'égalité des opportunités qu'ils invoquent si souvent. De notre côté, nous ne finissons pas d'observer un écart grandissant entre l'égalité de droit et l'égalité réelle.⁵ Au fond, après le « *Yes, we can !* » américain, il est temps de mettre en œuvre un « *Just do it !* » français.

² Selon un sondage CSA publié le 6 novembre 2008 par *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, 84 % des Français se déclarent « satisfaits » de la victoire de Barack Obama.

³ Dans la lettre de félicitations qu'il a adressée à Barack Obama, Nicolas Sarkozy estime que cette « victoire brillante » soulève « un immense espoir ».

⁴ Par exemple, *Libération* titre son édition du 7 novembre 2008 : « L'introuvable Obama français ».

⁵ Le 9 novembre 2008, Yazid Sabeg publie dans le *Journal du dimanche* un texte intitulé « Manifeste pour l'égalité réelle. Oui, nous pouvons ! » signé par des personnalités politiques de droite (comme Jean-François Copé ou Patrick Devedjian) et de gauche (tel qu'Arnaud Montebourg) ainsi que par des membres de la société civile (par exemple, l'historien Benjamin Stora). Carla Bruni-Sarkozy a apporté un soutien remarqué à l'initiative de Yazid Sabeg. Voir le texte et les premiers signataires en annexe.

Sondage exclusif réalisé
par l'Institut CSA pour
l'Institut Montaigne :

« LES FRANÇAIS ET LES
DISCRIMINATIONS DANS
LE MONDE POLITIQUE »

Décembre 2008⁶

⁶ La fiche technique et le dossier complet du sondage sont disponibles sur les sites Internet de l'Institut Montaigne (www.institutmontaigne.org) et de l'Institut CSA (www.csa-fr.com).

QUESTION 1

Diriez-vous qu'il y a trop, suffisamment ou pas assez de personnes appartenant à une minorité visible⁷ parmi les hommes et les femmes politiques du Parlement français ?

En %

	Ensemble des Français	Moins de 30 ans	De 30 à 49 ans	50 ans ou plus
Trop	5	1	4	8
Suffisamment	31	25	29	34
Pas assez	57	65	61	50
Ne se prononcent pas	7	9	6	8
Total	100	100	100	100

Les réponses à cette première question permettent de constater que les **Français sont relativement conscients de la sous-représentation des minorités visibles au niveau du Parlement**. Ainsi, 57 % des sondés disent qu'il n'y a pas assez d'élus issus de la diversité à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce chiffre peut être rapproché de résultats obtenus dans des enquêtes antérieures : en 2007, une forte majorité de Français pensait déjà que « les partis et responsables politiques représentent plutôt mal ou très mal les Français d'origine étrangère ou de couleurs »⁸ et, en 2006, ils étaient 55 % à considérer que « la société française n'est pas assez bien représentée par les élus en France » et qu'« il est important que plus de jeunes, de femmes et de personnes issues de l'immigration exercent des responsabilités politiques »⁹. **La question de la représentation politique des minorités visibles ne bénéficie pas d'« effet Obama »** : cela fait maintenant quelques années que les Français en reconnaissent le niveau insuffisant. On peut avancer l'idée qu'ils déplorent le fossé qui s'est creusé entre la valeur d'égalité, si profondément ancrée dans notre imaginaire national, et sa traduction très incomplète dans la réalité. Ces chiffres témoignent sans doute également de la crise de la

⁷ La question apportait la précision suivante pour introduire le terme « minorités visibles » : « On parle parfois en France de "minorités visibles" pour désigner les personnes qui notamment n'ont pas la peau blanche. En général, on qualifie de « minorités visibles » : les Noirs, les Arabo-berbères, les Asiatiques, les Indo-pakistanaïes ou encore les métis. »

⁸ Un total de 69 % qui se décompose de la façon suivante : 53 % « plutôt mal » et 16 % « très mal ». Sondage TNS/Sofres pour le club 21^{ème} siècle réalisé du 28 février au 1^{er} mars 2007.

⁹ Sondage CSA pour *Le Parisien/Aujourd'hui en France* du 28/10/2006.

représentation politique que traverse notre démocratie : peut-être que les hommes et les femmes politiques seraient plus efficaces, auraient en quelque sorte plus de prise sur les choses, s'ils ressemblaient davantage à la société ?

QUESTION 2

Selon vous, à niveau de compétence égal, une personne appartenant à une minorité visible a-t-elle plus de facilité, plus de difficulté, ou ni plus ni moins de difficultés qu'une autre personne pour accéder à des responsabilités politiques ?

En %

	Ensemble des Français	CSP+	CSP-
Plus de facilité	5	5	4
Plus de difficulté	63	73	59
Ni plus ni moins	29	21	35
Ne se prononcent pas	3	1	2
Total	100	100	100

S'il l'on admet que les difficultés des minorités visibles à accéder à des responsabilités politiques s'apparentent à un **fait objectif**, le chiffre 63 % n'est pas si élevé. **On aurait donc pu s'attendre à un résultat plus massif** – compte tenu de la formulation de la question. La perception de l'opinion est certainement déformée par la mise en avant de quelques personnalités issues de la diversité – de surcroît fortement médiatisée dans les semaines qui ont précédé le sondage¹⁰ –, ce qui a pour conséquence de « dissimuler » la forte inertie des appareils politiques. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les Français appartenant aux CSP (Catégories socio-professionnelles) « supérieures » semblent davantage conscients (et/ou informés) du problème que les Français relevant des CSP « inférieures » : 73 % des sondés CSP+ contre 59 % des sondés CSP- reconnaissent que les minorités visibles subissent des handicaps plus importants pour entreprendre une carrière politique. Les premiers sont vraisemblablement plus sensibles à cette problématique que les seconds.

¹⁰ Rappelons que le sondage a été réalisé au début du mois de décembre 2008, soit quelques semaines après l'élection de Barack Obama.

QUESTION 3

Vous personnellement, seriez-vous prêt ou non à voter à une élection législative dans votre circonscription pour un candidat appartenant à une minorité visible ?

En %

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Mouvement Démocrate	Sympathisants de droite
Oui	85	92	92	86
– Oui, certainement	52	62	58	45
– Oui, probablement	33	30	34	41
Non	12	6	6	12
– Non, probablement pas	5	4	6	6
– Non, certainement pas	7	2	-	6
– Ne se prononcent pas	3	2	2	2
Total	100	100	100	100

QUESTION 4

Et selon vous, les Français seraient-ils prêts ou non à voter à une élection législative pour un candidat appartenant à une minorité visible ?

En %

	Ensemble des Français	Sympathisants de gauche	Mouvement Démocrate	Sympathisants de droite
Oui	40	41	43	37
– Oui, certainement	11	9	15	13
– Oui, probablement	29	32	28	24
Non	58	49	51	58
– Non, probablement pas	35	32	41	41
– Non, certainement pas	17	17	10	17
– Ne se prononcent pas	8	10	6	5
Total	100	100	100	100

Les questions 3 et 4 doivent être analysées ensemble. Les réponses nous permettent d'affirmer que **les Français se disent prêts à voter pour une minorité visible lors des élections législatives mais, en même temps, qu'ils ont le sentiment que le pays ne l'est pas encore.**

En premier lieu, les résultats indiquent que 85 % des Français sont prêts à voter pour un candidat de la diversité lors d'une élection législative. C'est un chiffre élevé. En 2006, ils étaient 69 % à répondre de la même façon.¹¹ Il y a donc une progression significative de la propension des Français à voter pour une minorité visible qui souhaite devenir député. Deux éléments de compréhension peuvent être avancés. Tout d'abord, la diversité est devenue une problématique fréquemment discutée dans le débat public. Si bien que la société française commence à se voir telle qu'elle est, ce qui nous rend plus à l'aise avec l'idée de voter pour un Français de la diversité. Ensuite, il ne faut pas ici négliger l'impact de la candidature, puis celui de la victoire, de Barack Obama qui ont sans aucun doute fait progresser les mentalités. Notons, au passage, que les réponses ne font apparaître aucun clivage partisan.¹²

En second lieu, les sondés pensent majoritairement que les Français ne sont pas encore prêts à voter pour une minorité visible lors d'un scrutin législatif : 52 % (contre 40 % qui pensent le contraire). Il y a donc un **décalage très net entre l'intention individuelle et la perception de la volonté collective.** C'est une tension entre « moi » et « les autres » que nous observons. Si chacun se dit prêt à voter pour un candidat de la diversité briguant un siège à l'Assemblée nationale – se plaçant ainsi en conformité avec notre idéal démocratique d'égalité –, le problème se situerait au niveau des « autres » – qui seraient moins ouverts, moins imprégnés par la norme démocratique. Il ne faut pas négliger la dimension psychologique de ce résultat dichotomique : d'une certaine manière, les Français ont tendance à s'exonérer de toute réticence en la matière en projetant sur les « autres » l'origine du problème. Si les minorités visibles ont du mal à accéder à la fonction de député, ce n'est pas de ma faute, mais bien de celle des « autres ». Une telle vision permet de globaliser la difficulté – que l'on semble reconnaître – tout en évacuant sa propre responsabilité... et traduit, en même temps, le manque de confiance que l'on accorde au reste des Français.

¹¹ Sondage CSA pour *Le Parisien/Aujourd'hui en France* du 28/10/2006.

¹² La moyenne est tirée vers le bas par les sondés « sans préférence partisane/ne se prononcent pas ». Voir le dossier complet sur le site Internet de l'Institut Montaigne ou celui de l'Institut CSA.

PRÉAMBULE

DE L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ EN POLITIQUE

L'immense popularité de Barack Obama en France peut sans doute être interprétée de multiples façons. Mais il est intéressant de noter que les Français apprécient ce qu'ils semblent incapables de « produire ». Et plus exactement ce qu'ils ne paraissent plus en mesure de « produire ». Car c'est bien à une régression à laquelle nous assistons aujourd'hui : paradoxalement, la période coloniale se traduit par l'apparition de nombreuses personnalités politiques originaires d'Afrique. On peut citer Félix Houphouët-Boigny qui est nommé cinq fois ministre du gouvernement français entre février 1956 et juillet 1959, ou encore Léopold Sédar Senghor qui, après avoir été secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le cabinet d'Edgar Faure entre 1955 et 1956, devient ministre-conseiller du gouvernement de la République française en 1959. Il n'est pas question ici d'idéaliser la France du temps des colonies, mais plutôt de pointer du doigt le recul de la société française : par le passé, des Noirs ont joué un rôle majeur sur la scène politique française. Se souvient-on, par exemple, de la trajectoire de Gaston

« Protocolairement,
un Noir a été le deuxième
personnage de l'État
français de 1958 à 1968 »

Monnerville ? D'abord député de la Guyane, il est ensuite élu sénateur dans une circonscription métropolitaine, le Lot, de 1948 à 1974. Après avoir présidé le Conseil de la République (chambre haute sous la IV^e République), il est désigné président du Sénat de 1958 à 1968.

Protocolairement, un Noir a été le deuxième personnage de l'État français. Pouvons-nous sérieusement l'envisager dans un avenir proche ? Dans le même ordre d'idée, est-il possible de voir un candidat issu des minorités visibles en position de gagner l'élection présidentielle de 2012 ? Les bancs actuels du Parlement et la composition des états-majors des partis politiques laissent peu d'espoir...

Il devient urgent de se préoccuper de la question de la diversité dans le monde politique. Parce que, finalement, cela revient à s'interroger sur la « qualité » et la légitimité de notre système démocratique. Les textes qui en établissent les fonde-

ments sont parfaitement explicites en ce qui concerne l'égalité des citoyens devant l'élection. L'article 6 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* (26 août 1789) affirme que tous les citoyens, « *égaux en droits* », « *sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* ». Il faut ajouter que le préambule de notre Constitution précise que « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* ». Or, il y a clairement des blocages qui empêchent certains Français de faire valoir leur talent politique et/ou de se trouver en position de servir le peuple, au moins de recueillir ses suffrages. L'égalité des chances devant l'opportunité d'occuper une fonction politique n'est visiblement pas respectée. Il existe un profil type de l'élu : homme, blanc, de plus de 55 ans, appartenant aux couches sociales supérieures... **C'est ainsi qu'à l'Assemblée nationale, les députés, qui sont pourtant les représentants de la Nation, ne sont pas à l'image de la société qui, elle, est diverse.** On peut bien continuer à se réfugier derrière la théorie de la souveraineté populaire ou l'idéologie « républicaniste », qui prétend considérer les élus comme les représentants de tous les citoyens, la distorsion est telle avec la composition sociologique de la société française, que le monde politique apparaît comme une « caste » repliée sur elle-même. Ce qui est dévastateur pour l'image de la politique.

Même s'il n'est pas question d'obtenir une « représentation miroir », il est urgent d'accroître la représentativité du personnel politique. Il s'agit d'un moyen de renforcer la République en comblant, peu à peu, l'écart entre droit formel et droit réel. De lui assurer une plus grande légitimité en indiquant qu'elle fait des efforts concrets pour lutter contre les discriminations. Faire en sorte que les élus reflètent davantage les différentes composantes de la société peut aussi éviter que certains empruntent des chemins dangereux, soit pour se faire entendre autrement, soit par déception et frustration. Violence, communautarisme, extrémisme doivent aussi s'interpréter à l'aune de notre incapacité à diversifier le champ politique. L'ouvrir à la diversité pourrait, à l'inverse, susciter des vocations politiques : comment vouloir devenir élu lorsque celui-ci ne nous ressemble quasiment jamais ? N'y a-t-il pas ici un moyen de combattre la défiance qui s'est propagée vis-à-vis des politiques en France en général et dans les quartiers populaires en particulier ? Ajoutons qu'une meilleure représentation politique des minorités visibles doit aussi permettre de (mieux) aborder certaines thématiques : ce n'est certainement pas un hasard si la loi de 1974 relative à l'interruption volontaire de grossesse a été portée par une femme. La loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance,

par la France, de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité aurait-elle pu voir le jour sans l'opiniâtreté de Christiane Taubira ? Des élus issus de la diversité peuvent, à leur tour, mieux définir les priorités des « nouveaux Français » – sans que cela « coûte » à l'ensemble de la population. En tant que sénateur de l'Illinois, Barack Obama a fait voter deux lois qui améliorent la situation des Noirs de son État sans détériorer celle des Blancs : l'arrêt du « racial profiling » – les contrôles routiers abusifs infligés selon le faciès – et l'obligation pour la police de filmer les interrogatoires dans les crimes passibles de la peine capitale.

En restant immobile, le monde politique se rend responsable d'une forme de discrimination indirecte¹³ : aucun parti politique, pas même le Front national¹⁴, ne se déclare opposé à la diversité. Pourtant, **le décalage entre les paroles et les actes est flagrant**. Et si on peut comptabiliser un certain nombre d'élus issus d'une immigration récente dans les instances politiques locales, le constat au niveau national est tout simplement accablant.

¹³ Contrairement à la discrimination directe, qui existe lorsqu'il y a une volonté affichée d'écarter quelqu'un sur la base d'un motif prohibé par la loi, la discrimination indirecte ne juge pas l'intention de l'acteur mais le résultat.

¹⁴ Rappelons-nous de l'affiche électorale de Jean-Marie Le Pen, publiée au cours de la campagne présidentielle de 2007, qui présentait une jeune femme appartenant aux minorités visibles avec le pouce vers le bas et le slogan suivant : « Nationalité, assimilation, ascenseur social, laïcité. Droite/Gauche. Ils ont tout cassé ! ».

PARTIE I
ÉTAT DES LIEUX

CHAPITRE I

LE CONSTAT EN FRANCE

Nous abritons derrière le terme minorités visibles deux catégories de Français : les personnes qui sont nées dans les DOM/TOM et celles qui ont une origine non européenne.¹⁵ Comme la représentation des minorités visibles ne pose pas de problème particulier dans les DOM/TOM, nous livrerons des chiffres qui concernent des élus sur le territoire métropolitain. Précisons que nous avons utilisé une méthode empirique en repérant les personnalités de la diversité grâce aux noms et aux photos disponibles sur Internet (et en recoupant des informations provenant de sources diverses).

Il paraît nécessaire de distinguer échelon local et national de la vie politique française. Sur le plan national, les chiffres de l'Assemblée nationale et du Sénat sont désespérants.

L'Assemblée nationale présente trois députés issus des minorités visibles :

- Henri Jibrayel, né à Marseille, est d'origine libanaise. Il a été élu député de la quatrième circonscription des Bouches-du-Rhône le 17 juin 2007 et est inscrit au groupe « Socialiste, radical, citoyen et divers gauche ».
- George Pau-Langevin est née à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Éluée de la vingt et unième circonscription de Paris le 17 juin 2007, elle est aussi inscrite au groupe « Socialiste, radical, citoyen et divers gauche ».
- Elie Aboud, né à Beyrouth, n'a pas été directement élu. Suppléant du député de la sixième circonscription de l'Hérault, Paul-Henri Cugnenc, qui est décédé le 3 juillet 2007, il reprend le mandat à partir du 4 juillet 2007. Il est inscrit au groupe UMP (Union pour un mouvement populaire).

Sur 555 élus de la métropole, trois députés sont donc issus des minorités visibles, soit 0,54 %.

Au Sénat, il y a quatre élus issus des minorités visibles :

- Eliane Assassi, d'origine algérienne, élue le 26 septembre 2004 en Seine-Saint-Denis (Parti communiste français).

¹⁵ Nous avons exclu du champ de l'étude les Français dits « pieds-noirs » et leurs descendants.

- Alima Boumedienne-Thierry, née à Argenteuil, d'origine marocaine, élue le 26 septembre 2004 à Paris (les Verts).
- Bariza Khiari, née en Algérie, élue le 26 septembre 2004 à Paris (Parti socialiste).
- Samia Ghali, née à Marseille, d'origine berbère, élue le 22 septembre 2008 à Marseille (Parti socialiste).

Au Sénat, sur 305 sièges métropolitains, quatre sont donc occupés par des élus issus des minorités visibles, soit 1,31 %.

La représentation nationale (Assemblée nationale et Sénat) compte donc au total 7 parlementaires issus des minorités visibles, soit 0,81 % du total des parlementaires métropolitains.

On peut aussi constater que presque tous les parlementaires issus de minorités visibles proviennent de la gauche. Et qu'au Sénat, les élues de la diversité sont toutes des femmes qui ont obtenu leur siège dans un scrutin de liste.

Sur le plan local, nous avons pris l'exemple des communes et avons regardé la place réservée à la diversité dans les 10 plus grandes villes de France. Les résultats seraient sans doute moins « satisfaisants » si l'on examinait la composition des Conseils généraux (en raison du mode de scrutin défavorable aux minorités visibles) et, dans une moindre mesure, celle des Conseils régionaux. L'action municipale représente souvent la porte d'entrée des minorités visibles dans la vie politique¹⁶, même si elles ont encore beaucoup de mal à concourir en tant que tête de liste dans les moyennes et grandes villes : lors des municipales de 2008, le Parti socialiste n'avait aucun candidat de la diversité au poste de maire dans des villes de plus de 200 000 habitants et seulement sept dans des villes de plus de 30 000 habitants ; l'UMP présentait le seul Karim Boudjema à Rennes dans une ville de plus de 200 000 habitants et treize têtes de liste dans des communes de plus de 30 000 habitants.¹⁷ Mais le scrutin municipal étant un scrutin de liste, les partis politiques présentent généralement des candidats issus des minorités visibles, ce qui accroît quelque peu la représentation locale de la diversité.

¹⁶ Une étude à paraître du Haut conseil à l'intégration (HCI) indiquerait que les élus de la diversité dans les communes de plus de 9 000 habitants représentent, en 2008, 11,34 % des élus municipaux contre 7,82 % en 2002. Le CRAN (Conseil représentatif des associations noires), lui, donne un chiffre beaucoup plus bas : les conseillers municipaux de la diversité seraient, au total, près de 2 000 en 2008 (soit 0,4 % du total des conseillers municipaux).

¹⁷ Les maires dits de la diversité seraient, au plus, une douzaine sur le territoire métropolitain.

Ainsi, à Paris, l'équipe municipale est composée de 5 adjoints issus de la diversité sur 36 adjoints au total, soit presque 14 %. Il faut souligner l'effort conséquent de Bertrand Delanoë pour que son équipe soit conforme à la réalité sociologique de la ville qu'il dirige. Et les délégations ne sont pas seulement celles qui sont généralement dévolues aux minorités visibles : on peut citer l'exemple de Myriam El Khomri, chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée. Au conseil de Paris, les chiffres sont moins bons : sur les 163 élus, 10 sont issus des minorités visibles (soit 6,1 %).

Élus de la diversité par grande ville

	Marseille	Lyon	Toulouse	Nice	Nantes	Strasbourg	Montpellier	Bordeaux	Lille
Adjoint(s) au maire	1	1	1	1	2	1	1	0	3
Conseillers municipaux délégués	0	1	4	2	1	0	4	3	3
Conseillers municipaux	5	4	2	1	0	8	2	0	1
Élus municipaux de la diversité (%)	5,94	8,22	10,14	5,79	4,61	13,84	11,47	4,91	11,47
Nombre total d'élus au conseil municipal	101	73	69	69	65	65	61	61	61

Source : calculs et données de l'auteur.

Il n'y a que Bordeaux parmi les 10 premières villes de France qui n'ait pas d'adjoint issu de la diversité. On peut distinguer Lille et Nantes¹⁸, communes dirigées par des socialistes, qui en ont respectivement 3 et 2. Strasbourg est la ville qui a le conseil municipal le plus diversifié, devant Lille et Montpellier.

Il est intéressant de constater les progrès quantitatifs de la représentation politique municipale des minorités visibles. En revanche, sur le plan qualitatif, on peut déplorer que les élus de la diversité soient très fréquemment classés après la

¹⁸ Même si dans le cas de Nantes, le reste des élus intègre peu la diversité. Son pourcentage est le plus faible des communes étudiées dans cette note.

10^e place des adjoints¹⁹ et qu'ils reçoivent trop souvent les mêmes délégations autour de la vie associative, la recherche de l'égalité et la lutte contre les discriminations. On notera l'exception de Nawel Rafik-Elmrini, 2^e adjointe au maire de Strasbourg, qui est chargée des relations internationales.

Nous avons aussi regardé le poids de la diversité au sein de la délégation française au Parlement européen. Les chiffres sont faibles puisqu'il n'y a que trois

représentants des minorités visibles qui sont députés européens élus sur le territoire métropolitain²⁰ : Kader Arif et Harlem Désir, socialistes, qui étaient têtes de liste respectivement dans le Sud-Ouest et à Paris ; Tokia Saïfi, UMP, élue du Nord-Ouest. En raison de la baisse du nombre de sièges attribués à la France lors de la

« L'action municipale représente souvent la porte d'entrée des minorités visibles dans la vie politique »

prochaine élection européenne, quelques-uns de nos interlocuteurs ont exprimé une certaine inquiétude.

¹⁹ Seules Nawel Rafik-Elmrini est 2^e adjointe au maire de Strasbourg et Najat Vallaud-Belkacem est 6^e adjointe au maire de Lyon.

²⁰ Rappelons que la délégation française au Parlement européen comprend 78 députés dont 3 élus dans les DOM/TOM. Les députés européens français, issus de la diversité et élus en métropole, représentent donc 4 % (3 sur 75).

CHAPITRE II

UNE « POLITIQUE D’AFFICHAGE » AUX EFFETS AMBIGUS

En 2007, pour respecter la volonté du président de la République, le gouvernement a été composé en tenant compte, comme jamais, de la diversité de la société française. Trois ministres appartenant aux minorités visibles ont été nommés : Rachida Dati en tant que garde des Sceaux, Fadela Amara comme secrétaire d’État chargée de la politique de la ville et Rama Yade au poste de secrétaire d’État aux Affaires étrangères et aux Droits de l’Homme. Si ce n’est pas la première fois que, sous la V^e République, le gouvernement compte en son sein un Noir²¹ ou des personnalités issues d’une « immigration récente »²², leur nombre est inédit et fait sensation. Et que l’on puisse confier un portefeuille ministériel aussi important que celui de la Justice, fonction régaliennne de l’État, à une femme politique issue de la diversité augmente considérablement la charge symbolique de ces nominations. Mais cette « politique d’affichage » génère des effets contradictoires.

Déjà mise en œuvre aux États-Unis par George Bush, avec les intronisations de Colin Powell et Condoleezza Rice à des postes stratégiques, elle a visiblement fait sauter une sorte de « verrou » psychologique : les esprits évoluent lorsque des fonctions élevées, jusqu’à la tête de la diplomatie, sont confiées à des Afro-Américains. Et cela ne peut pas être considéré comme sans importance dans la victoire de Barack Obama.

On ne doit donc pas négliger l’impact sur l’opinion de la promotion des « minorités visibles » au gouvernement : leur accession à un niveau aussi essentiel de la vie politique est ainsi rendue banale. Aussi, les nominations de R. Dati, de F. Amara et de R. Yade inspirent-elles, encore aujourd’hui, des commentaires plutôt laudatifs de la part de certains responsables socialistes : « *s’il y a une part d’instrumentalisation dans ces nominations, il faut reconnaître l’effort de Nicolas*

²¹ Roger Bambuck a été secrétaire d’État à la Jeunesse et aux Sports de 1988 à 1991. Kofi Yamgnane a été secrétaire d’État chargé de l’Intégration de 1991 à 1993.

²² Tokia Saïfi a été secrétaire d’État chargée du Développement durable de 2002 à 2004 ; Hamlaoui Mekachera a été secrétaire d’État aux Anciens combattants de 2002 à 2004, puis ministre délégué aux Anciens combattants de 2004 à 2007. Enfin, Azouz Begag a été ministre délégué à la Promotion de l’égalité des chances de 2005 à 2007.

Sarkozy », explique Malek Boutih²³, car « *cela permet de lever des tabous* ». Montrer concrètement que certains des plus hauts postes de la vie publique ne sont pas inaccessibles à des personnes issues de la diversité est essentiel pour lutter contre les préjugés et favoriser l'idée que « tout est possible ». Toutefois, se réjouir de la diversité présentée par le gouvernement français ne doit pas empêcher de rester vigilant et de veiller à ce que cela ne soit pas conçu comme une politique en tant que telle, donnant à bon compte le sentiment que la question de la représentation politique des « minorités visibles » est réglée. C'est le « tokenism » qui nous guette, autrement dit l'« *inclusion très limitée de minorités visibles dans les cercles de pouvoir afin de donner l'illusion de la diversité.* »²⁴

L'étude des sondages menés par l'institut CSA pour la CNCNDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme)²⁵ témoigne des effets pervers de cette « politique d'affichage ».

Diriez-vous qu'il y a trop, suffisamment ou pas assez de personnes de couleur ?

En %

	Novembre 2007	Rappel novembre 2006
Parmi les hommes et les femmes politiques⁽¹⁾		
Trop	6	3
Suffisamment	48	40
Pas assez	37	46
Ne se prononcent pas	9	11
Total	100	100

⁽¹⁾ Lors de la vague précédente l'item était : « Parmi les élus politiques ».

²³ Secrétaire national aux questions de société du PS. Entretien avec l'auteur (29/10/2008).

²⁴ Pap Ndiaye, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, 2008, p. 301.

²⁵ *Xénophobie, antisémitisme, racisme, anti-racisme et discriminations en France*, CSA/CNCDH/Service d'information du gouvernement, novembre 2007.

Diriez-vous qu'il y a trop, suffisamment ou pas assez de personnes issues de l'immigration ?

En %

	Novembre 2007	Rappel novembre 2006
Parmi les hommes et les femmes politiques⁽¹⁾		
Trop	8	5
Suffisamment	48	39
Pas assez	34	43
Ne se prononcent pas	10	13
Total	100	100

⁽¹⁾ Lors de la vague précédente l'item était : « Parmi les élus politiques ».

En novembre 2006, le pourcentage de Français à considérer qu'il n'y a « pas assez » de « personnes de couleur » ou de « personnes issues de l'immigration » parmi les élus politiques est respectivement de 46 et 43, un résultat supérieur dans les deux cas au pourcentage de Français qui disent qu'il y en a « suffisamment ». En novembre 2007, quelques mois après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République et l'annonce très médiatisée de son gouvernement « à l'image de la France », les Français paraissent avoir changé d'avis²⁶ : le poids de ceux qui pensent qu'il y a « suffisamment » de « personnes de couleur » ou de « personnes issues de l'immigration » parmi les hommes et les femmes politiques, à chaque fois 48 %, est devenu plus élevé que celui des Français qui considèrent qu'il n'y en a « pas assez », respectivement 37 % et 34 %. Ainsi, **la présence des « minorités visibles » dans le gouvernement a modifié la perception des Français : quelques nominations rendent le problème moins aigu, la nécessité moins vive.**

Pour autant, il n'est pas question d'affirmer qu'il ne fallait pas procéder à ces nominations. Ces chiffres mettent surtout en lumière le danger d'une politique qui serait trop axée sur la recherche de symboles forts – mais qui, par définition, ne seraient pas nombreux –, conduisant à occulter l'ampleur du chantier à mener. En prenant ses fonctions, R. Yade avait pris le soin de préciser qu'elle ne voulait pas être « l'arbre qui cache la forêt » des discriminations subies par les minorités

²⁶ On regrettera que la question ne soit pas exactement formulée de la même manière dans les deux enquêtes d'opinion.

visibles en politique. Pour cela, il est impératif de ne pas se contenter d'une « politique d'affichage ». Or, dans la foulée de l'élection de Barack Obama, le ministère de l'Intérieur s'est empressé de nommer, le 12 novembre 2008, Pierre N'Gahane au poste de préfet des Alpes-de-Haute-Provence en le présentant (abusivement) comme le « premier préfet noir de France »...

CHAPITRE III

COMPARAISON INTERNATIONALE

Nous avons voulu offrir au lecteur des points de comparaison en produisant les chiffres des parlementaires issus des minorités dans différents pays. Il nous faut préciser qu'il n'existe aucun relevé systématique de la diversité de la représentation politique en Europe. Autrement dit, la place réservée aux minorités dans les chambres parlementaires n'est que rarement mesurée. Comme pour les chiffres français, nous avons donc utilisé une **méthode empirique**²⁷ en regardant la fiche de chacun des députés et sénateurs sur Internet. Nous sommes parvenus aux résultats suivants :

Angleterre

	Minorités (nombre)	Nombre total	Part des minorités (%)
House of Commons	15	646	2,32
House of Lords	28	751	3,72

Source : conçu par l'auteur à partir des chiffres de Operation Black Vote.

Pays-Bas

	Minorités (nombre)	Nombre total	Part des minorités (%)
Tweede Kamer der Staten-Generaal (chambre basse)	12	150	8
Eerste Kamer der Staten-Generaal (chambre haute)	3	100	3

Source : conçu par l'auteur à partir de chiffres transmis par Laure Michon (chercheuse à l'Université d'Amsterdam).

²⁷ Méthode qui, par définition, n'est pas infaillible.

Allemagne

	Minorités (nombre)	Nombre total	Part des minorités (%)
Bundestag	7	613	1,14
Bundesrat	0	159	0

Source : calculs et données de l'auteur.

Espagne

	Minorités (nombre)	Nombre total	Part des minorités (%)
Congresso	0	350	0
Senado	0	298	0

Source : calculs et données de l'auteur.

Italie

	Minorités (nombre)	Nombre total	Part des minorités (%)
Camera dei deputati	2	630	0,32
Senato	0	325	0

Source : calculs et données de l'auteur.

Des systèmes politiques spécifiques, des histoires coloniales dissemblables et des relations différentes avec les minorités issues de l'immigration rendent la comparaison difficile. On peut néanmoins observer que les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, l'Angleterre²⁸ parviennent à une représentation politique « convenable » des minorités à l'échelon national (cela se vérifie encore davantage au niveau local pour les deux pays). En revanche, les parlements de l'Italie et de l'Espagne sont quasiment monocolores. En Allemagne, la minorité turque trouve, lentement mais sûrement, sa place en politique : 5 députés d'origine turque ont été élus lors des dernières élections législatives fédérales (septembre 2005). Et il

²⁸ Les élus issus des minorités sont plus présents à l'échelon local en Angleterre.

faut ajouter que Cem Ozdémir – l'un des premiers députés d'origine turque à être entré au Bundestag – vient d'être élu co-président du parti vert en Allemagne (avec 80 % des voix).

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la victoire de Barack Obama intervient dans un contexte où presque 10 % des membres de la Chambre des représentants sont Afro-Américains²⁹ :

États-Unis

	Nombre et part (%) des <i>Hispanics</i>		Nombre et part (%) des <i>Asian et Pacific Island</i>		Nombre et part (%) des <i>American Indian</i>		Nombre et part (%) des <i>African Americans</i>	
House of Representatives Nombre total : 440	25	5,68 %	8	1,81 %	1	0,22 %	43	9,77 %
Senate Nombre total : 99	3	3,03 %	2	2,02 %	0	0 %	0 ³⁰	0 %

Source : conçu par l'auteur à partir de chiffres obtenus au Capitole (Washington).

²⁹ Il y a aujourd'hui 641 maires et 4 gouverneurs noirs aux États-Unis. Selon le CRAN, il y aurait 10 000 élus noirs à travers le territoire américain.

³⁰ Il n'y a plus de sénateur noir aux États-Unis depuis que Barack Obama est devenu « président élu ».

PARTIE II
LES CAUSES DU MAL

L'élection de Barack Obama a braqué les projecteurs sur la faible représentation politique des minorités visibles à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il existerait donc un « mal » français. Cette expression forte mérite cependant d'être nuancée. La comparaison entre la France et les États-Unis est délicate. Outre que les mentalités et les systèmes politiques sont différents, il est essentiel de garder à l'esprit que l'échelle de temps n'est pas la même : comparativement aux Afro-Américains, présents sur le sol américain depuis plusieurs siècles (avec, de surcroît, une histoire très particulière), les personnes issues d'une immigration africaine ou asiatique sont arrivées « récemment » en France. Si bien que l'aspiration légitime des Français de la diversité à occuper des places politiques se heurte à une réalité beaucoup moins immédiate : un siège de député ou de maire ne s'obtient – généralement – qu'après un long processus qui peut commencer par des défaites électorales. Il faut ajouter que la variable géographique n'a pas facilité les mobilisations politiques : à l'inverse des Afro-Américains, les Noirs français se sont longtemps situés sur trois continents (Europe, Amérique et Afrique). Une discontinuité géographique qui se traduit nécessairement par une discontinuité culturelle. Cela a forcément ralenti certaines revendications politiques : les Noirs antillais, Français depuis plus de deux siècles, ne peuvent pas avoir précisément la même approche du politique que des enfants de l'immigration provenant d'Afrique subsaharienne. Ces éléments – temps et espace – sont importants, mais ils ne suffisent pas à expliquer le « retard » pris par la France dans l'intégration politique de ses minorités visibles. Au moins quatre autres explications méritent d'être analysées dans le détail.

CHAPITRE I

UN MONDE POLITIQUE CONSERVATEUR ET « ULTRA-CONCURRENTIEL »

Alors que le monde économique intègre de mieux en mieux la diversité, parce que cela lui permet de s'ouvrir sur des marchés jusqu'ici délaissés et/ou de puiser dans un vivier de main-d'œuvre plus large, les appareils politiques restent extrêmement fermés. Les partis politiques se distinguent par un puissant conservatisme comme en atteste l'absence de renouvellement générationnel et la difficile intégration des

femmes dans le champ politique. Le sociologue Louis Chauvel a ainsi montré que l'Assemblée nationale française affiche l'une des moyennes d'âge les plus élevées d'Europe.³¹ Et la représentation politique des femmes progresse surtout sous l'effet de la contrainte (intervenue avec la loi sur la parité du 6 juin 2000) :

En %

La représentation des femmes en politique	Année	Part des femmes
Députées	2007	18,5
Sénatrices	2008	21,8
Maires	2008	13,8
Conseillères générales	2008	13,1
Conseillères régionales	2004	47,6
Conseillères municipales	2008	35
Députées européennes	2004	43,6

Source : *Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur.*

Lorsque la loi est contraignante, le poids des élues atteint des niveaux élevés. En revanche, dès qu'il est possible de la « contourner », le pourcentage des femmes élues demeure à des niveaux faibles. On peut aussi remarquer que les plus hautes fonctions sont plus rarement occupées par des femmes, comme en atteste le faible pourcentage de maires et l'unique présidente d'un conseil régional (Ségolène Royal en Poitou-Charente). Cela témoigne des fortes résistances des partis politiques aux changements. On comprend ici que leur inertie est une explication centrale des difficultés que rencontrent les représentants des minorités visibles pour accéder à une fonction politique.

De plus, le « marché politique » est ultra-concurrentiel. La demande des partis politiques en matière de diversité est peu importante car leurs dirigeants se refusent à laisser entrer une concurrence qui, mécaniquement, les obligerait à « partager » les mandats politiques. Il faut préciser que la demande des partis politiques est conditionnée par des caractéristiques spécifiques :

- le nombre de places est limité ;
- la place difficilement obtenue est surprotégée (phénomène de « rente »).

³¹ « L'âge de l'Assemblée (1946-2007) », *La vie des idées*, 22 octobre 2007. L'âge moyen des députés est de 55 ans en juin 2007. Pour la première fois, les « quinquas » ont la majorité absolue : 59 % des députés ont plus de 55 ans, contre 48 % en 2002. En 1981, plus d'une centaine d'élus avaient moins de 40 ans, contre seulement 23 aujourd'hui ! Au Sénat, l'âge moyen est de 62 ans.

En face, l'offre politique des minorités visibles est assez faible car elles ont du mal à s'introduire dans les réseaux d'intégration politique locaux et nationaux. Nous évoquerons plus loin la responsabilité qui incombe aux Français de la diversité.

Une lutte pour les places s'organise pour laquelle les représentants des minorités visibles partent avec des handicaps (diplôme et CSP par exemple³²). Au moment du choix, les états-majors des partis politiques optent pour ce qu'ils considèrent être une sorte de « sécurité électorale » en retenant le candidat le plus « conventionnel ». Le fait que les partis traditionnels favorisent la reproduction politique des personnes qui se ressemblent peut s'apparenter à une forme de discrimination indirecte, subie par les jeunes, les femmes et, bien sûr, les Français appartenant aux minorités visibles. Le Premier ministre, François Fillon, ne s'y est pas trompé en affirmant que c'est aux partis politiques qu'il revient de « faire un effort » pour favoriser la diversité dans la vie publique. Il est d'ailleurs probable que l'élection de Barack Obama a, de ce point de vue, permis de gagner de précieuses années...

Reste que jusqu'ici, à l'UMP, aucune politique n'a été mise en œuvre pour tenter d'y favoriser la promotion des minorités visibles. Les responsables se réfugiaient derrière la volonté du président de la République de voir la « tête d'un pays » devenir aussi « différente » que le « bas d'un pays ». Pourtant, la direction de l'UMP a supprimé le secrétariat national à la diversité après l'élection présidentielle. Selon les mots de Rachid Kaci, conseiller technique à la présidence de la République sur les questions de diversité et de politique de la ville, Patrick Devedjian « verrouille tout » dans un sens défavorable aux minorités visibles.³³ Déjà, lors des dernières élections législatives, le refus de certaines investitures avait fait grincer des dents. Par exemple, Chenva Tieu, brillant normalien et dynamique entrepreneur d'origine asiatique, aurait aimé pouvoir solliciter les suffrages des militants pour être investi dans le 13^e arrondissement de Paris. Mais la primaire interne n'a jamais eu lieu. D'autres, comme Jean-Claude Beaujour, avocat au barreau de Paris, regrette de n'avoir obtenu que des investitures en « terre de mission, dans les quartiers de Paris les plus à gauche. »³⁴

³² Le sondage commandé par le CRAN à l'institut TNS Sofres, publié par *Le Parisien* le 31 janvier 2007, indiquait que les populations noires se concentrent d'abord dans les catégories sociales les plus modestes et sont surreprésentées chez les employés et les ouvriers.

³³ Lorsque Patrick Devedjian était encore secrétaire général de l'UMP. Voir « *Demain, un Obama français ?* », *Nouvel Observateur*, 13 novembre 2008.

³⁴ « La politique, un monde de Blancs », *Le Monde*, 29 octobre 2008.

De son côté, le parti socialiste a tenu sa promesse de créer un poste de secrétaire national à la diversité, occupé aujourd'hui par Faouzi Lamdaoui. Pour l'instant, il n'est pas possible d'en mesurer les effets. Reste que le parti socialiste a souvent déçu ses militants et ses cadres issus de la diversité. Du silence après la marche pour l'égalité et contre le racisme de décembre 1983 (appelée maladroitement « marche des beurs ») jusqu'au gouvernement monocolore de Lionel Jospin entre 1997 et 2002, les raisons de désespérer sont nombreuses. Pourtant, après le traumatisme du 21 avril 2002, la direction du parti socialiste s'était engagée à favoriser la promotion des minorités visibles lors des futures échéances électorales. Ouarda Karraï, responsable nationale chargée des élections au PS, nous a expliqué comment, au cours du scrutin régional de 2004, trois candidats issus de l'immigration (et présentés comme tels !) à Paris furent sortis de la liste du second tour pour laisser des places aux « partenaires » de gauche. Le PS aurait, selon elle, ni plus ni moins choisi de « blanchir » sa liste.³⁵ Ouarda Karraï nous a également indiqué que la diversité n'avait été qu'une « variable d'ajustement »³⁶ au moment de valider les candidatures pour les élections législatives de 2007 : il a d'abord fallu satisfaire les « barons locaux », ensuite tenir compte de l'obligation de parité et, enfin, garantir des circonscriptions aux « partenaires ». Le souci de la diversité n'est intervenu qu'une fois toutes ces contraintes prises en compte.

Si les états-majors sont responsables, les militants ne le sont pas moins. Aucune section locale n'a investi un candidat issu des minorités visibles pour concourir à un siège de député. Il a donc fallu que la direction du PS prenne la décision de « geler » 20 circonscriptions pour des Français issus de la diversité. Là où cela était encore possible ! Mécanisme qui s'est traduit par la désignation de candidats issus des minorités visibles soit dans des circonscriptions difficilement gagnables, soit dans des circonscriptions qui supposaient des parachutages délicats. Sans la légitimité du terrain et/ou de l'implantation locale, ils ont bien souvent dû faire face à des dissidences très mal gérées. Résultat : seule George Pau-Langevin a été élue dans le vingtième arrondissement de Paris. Cas typique de l'échec de cette méthode des « circonscriptions fléchées diversité » : la candidature de Malek Boutih, parachuté dans la 4^e circonscription de la Charente, qui a été « sabordée » par le maintien d'une candidate locale, Martine Pinville, qui n'a pas été suffisamment découragée par la direction du parti socialiste. L'expérience ratée

³⁵ Cela est révélateur de la façon dont sont considérées les minorités visibles dans les partis politiques. Ce serait une erreur informatique qui expliquerait cette « erreur ». Des excuses, qui trahissent en même temps un aveu, auraient été ensuite prononcées. Entretien avec l'auteur (10/10/2008).

³⁶ Entretien avec l'auteur (10/10/2008).

des législatives de 2007 nous indique que la volonté politique d'imposer la diversité, qui doit se révéler extrêmement ferme, n'est sans doute pas suffisante : il est impératif de ne pas négliger l'enracinement local du candidat relevant des minorités visibles pour qu'il parvienne à obtenir la validation de son investiture par un vote des militants (si ce système de désignation est maintenu). Une légitimation nécessaire pour diminuer l'influence d'une candidature dissidente.

Au total, on peut adresser trois reproches essentiels aux partis politiques « traditionnels » (PS et UMP) :

- 1) Un désintérêt flagrant pour la question de la diversité en politique. Le club 21^e siècle a bien tenté de lancer une charte de la diversité politique.³⁷ Les partis politiques n'ont jamais vraiment répondu ; et lorsqu'ils l'ont fait, c'est seulement pour demander si l'adversaire l'avait signée !³⁸ Autre exemple de cette indifférence : les courriers reçus par l'auteur de cette note en provenance de la direction des deux grands partis (voir en annexe). Sans doute nos lettres trouveraient-elles un autre écho aujourd'hui...
- 2) Négligeant la question de la diversité, les partis politiques ne pouvaient avoir qu'une gestion désastreuse de la place des minorités visibles en politique. Avant d'être élu, un politique doit presque toujours passer par la notabilisation (locale) et/ou la cooptation, ce qui dessert considérablement les Français issus de la diversité, tant ils sortent du « schéma traditionnel ». Dès lors, les partis politiques se contentent trop souvent de la recherche de quelques symboles ou « alibis » qui, à tort, font penser au plus grand nombre que le thème de la diversité en politique n'en est plus un. On empêche ainsi une critique radicale du conservatisme du monde politique. Typiquement, les promotions dues au « fait du prince » – nominations au gouvernement, mais aussi à l'intérieur des partis politiques, en provenance principalement des associations – retardent la prise de conscience globale de la faiblesse de la représentation politique des minorités visibles, sans que cela ne se traduise nécessairement par des réussites politiques.
- 3) Les partis politiques se sont longtemps arc-boutés sur nos principes républicains – « *l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine,*

³⁷ La charte de la diversité du club 21^e siècle est publiée en annexe.

³⁸ Finalement, seule Ségolène Royal a signé cette charte de la diversité politique, juste avant le premier tour de l'élection présidentielle de 2007.

de race ou de religion » (premier article de notre Constitution) –, pour considérer que la diversité ne posait pas problème en politique (comme dans le reste de la société). Une représentation universaliste qui empêche de se poser les bonnes questions et de trouver des moyens volontaristes de réajuster la représentation politique des minorités visibles. Considérer que la République est « *color-blind* » (aveugle à la couleur) est le meilleur moyen de ne pas prendre la mesure des discriminations subies par les Français issus de la diversité. Il est donc urgent de cesser de se contenter de proclamer l'égalité et de tout faire pour la réaliser.

CHAPITRE II

LA FORCE DES PRÉJUGÉS

Le conservatisme des partis politiques est alimenté par la persistance de préjugés qui empêchent les minorités visibles d'être considérées comme des Français « comme les autres ». Si la population française semble prendre conscience de son évolution sociodémographique, les élites politiques continuent d'occulter la diversité de notre société.³⁹ Disons-le clairement : un Blanc a plus de légitimité qu'un Français issu de la diversité à briguer un mandat politique. Il demeure au sein des partis politiques une réticence très forte à reconnaître les compétences politiques des minorités visibles. L'idée que les « nouveaux Français » ou ceux qui viennent des DOM/TOM font partie intégrante de la nation a du mal à imprégner l'imaginaire des états-majors politiques. La France, en premier lieu son élite politique, ne s'est pas préparée à intégrer la vague migratoire des années 1960 et 1970 : pensée comme une immigration de travail, elle se révèle une immigration de peuplement dont les enfants et les petits-enfants ont aujourd'hui des aspirations politiques.

- Un aveuglement qui explique, au moins en partie, que les minorités visibles puissent être renvoyées, même inconsciemment, à leurs origines – assignation identitaire souvent pratiquée par ceux-là même qui se réfugient derrière un républicanisme de façade pour justifier le *statu quo*.
- Un aveuglement qui permet de comprendre les difficultés des dirigeants politiques à se représenter la société telle qu'elle est, c'est-à-dire diverse.

Dans cette perspective, les mots sont importants. Aussi, la demande du président de la République à Simone Veil, lors de sa conférence devant la presse en janvier 2008, de conduire un débat national sur la diversité est d'une grande importance.⁴⁰ Le chef de l'État a également proposé de trouver un texte complétant le préambule de la Constitution « *pour assurer le respect de la diversité, pour rendre possibles de véritables politiques d'intégration* ». Nicolas Sarkozy

³⁹ Vincent Tiberj, chargé de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po nous a sobrement indiqué que les « élites ne sont pas dépourvues de préjugés » (entretien avec l'auteur, 18/07/2008).

⁴⁰ Nous regrettons qu'en raison d'« un emploi du temps très chargé », Mme Simone Veil n'ait pu répondre favorablement à notre demande d'entretien.

considère qu'une « démocratie irréprochable » passe par la reconnaissance de la diversité permettant de renforcer le sentiment d'appartenance de tous les Français à une même nation. Il faut ainsi lutter contre la sensation des « enfants d'immigrés » qui « *croient, souvent à tort, quelques fois à raison, que la France les aime moins* ». ⁴¹ Le comité Veil a aujourd'hui rendu ses conclusions : plus que le refus d'inscrire la notion de diversité dans le préambule de la Constitution, nous regrettons que ses travaux n'aient pas donné lieu à un véritable débat public. Cela aurait certainement permis d'aider à changer les mentalités...

Réaffirmé à plusieurs reprises depuis l'élection de Barack Obama, le message du président de la République reste volontariste sur le sujet comme en atteste son discours du 17 décembre 2008 à l'École polytechnique. Avant cette date, il avait eu l'occasion d'affirmer qu'« *il n'y a pas de France noire ou blanche. Il y a une seule France riche de sa diversité* » et que les « *élites au sommet* » doivent ressembler « *à la diversité de la base* ». ⁴² Il faut donc que les partis politiques suivent le mouvement et prennent conscience que leurs élus ne représentent pas toutes les couleurs de la France. Cela suppose de la part de l'élite politique un travail en profondeur sur les préjugés qui parasitent sa perception de la réalité et qui lui rendent si difficile la possibilité d'intégrer des acteurs différents. Plutôt que de parler de racisme pour qualifier l'attitude des partis politiques ⁴³, il est sans doute préférable de parler de leur mépris à l'égard des minorités visibles. Alima Boumedienne-Thierry se souvient encore qu'après son entrée au Sénat, elle avait dû montrer – plus que d'autres – sa capacité à tenir son rôle de parlementaire. Elle se rappelle que ses premières prises de parole étaient surveillées « *à la fois par suspicion et par peur de l'autre, comme si [son] nom disqualifiait [ses] qualités politiques.* » ⁴⁴ La récente déclaration de Patrick Ollier, député UMP des Hauts-de-Seine – considérant que les « *candidats de couleur* » n'ont pas été élus lors des derniers scrutins « *parce qu'ils n'avaient pas le niveau de l'élection* » ⁴⁵ – indique l'immensité du chemin qui reste à parcourir. Ainsi, des préjugés puissants affectent-ils les minorités visibles

⁴¹ Nicolas Sarkozy, le 8 février 2008, lors de la présentation des grands axes du plan « Espoirs banlieue ».

⁴² Nicolas Sarkozy, le 27 novembre 2008, devant les élus des départements d'Outre-Mer.

⁴³ Plusieurs de nos interlocuteurs ont bien évoqué cette hypothèse. Il nous a semblé que leur argumentation reposait sur des éléments réels mais relativement isolés. Par exemple, la sénatrice PS de Paris, Bariza Khiri a été qualifiée de « *représentante de la gauche tadjine* » en mars 2007 par un cadre de son propre parti.

⁴⁴ Entretien avec l'auteur (20/10/2008).

⁴⁵ Dans le cadre du reportage « *Les minorités veulent profiter de la vague Obama* », journal de 20 heures de France 2, 10 novembre 2008.

en politique : du doute sur leur attachement à la Nation française⁴⁶ jusqu'à leur capacité prétendument insuffisante à remporter des élections. Dès lors, Rachid Kaci n'hésite pas à dénoncer une « *gestion méprisante des partis politiques* »⁴⁷ qui débouche, selon lui, sur le rejet et l'humiliation des Français issus de la diversité à l'intérieur du monde politique. Mépris évident qui se traduit très souvent par une « division du travail » défavorable à l'intérieur de l'organisation politique : les minorités visibles qui parviennent à percer sont cantonnées à certaines attributions, à commencer par la diversité, et ne sont que trop rarement choisies pour occuper d'autres fonctions.

Il est essentiel de préciser que la plupart des personnes relevant de la diversité que nous avons rencontrées – qui ont généralement déjà des responsabilités politiques – ne demandent aucunement un traitement de faveur : elles souhaitent seulement être considérées comme les autres. Ni plus, ni moins. « *Bénéficiaire de la même protection, des mêmes mesures d'accompagnement* », nous a affirmé Lynda Asmani (conseillère de Paris, 10^e arrondissement, UMP)⁴⁸. Or aujourd'hui, les minorités visibles doivent souvent se battre plus que les autres pour gagner leur place dans la vie politique. Le principe d'égalité réclame de mettre un terme à ce traitement défavorable...

⁴⁶ On peut penser que ce préjugé a une responsabilité forte dans la faible représentation politique des minorités visibles. Najat Vallaud-Belkacem, adjointe PS au maire de Lyon, considère que la peur d'apparaître en opposition avec l'universalisme républicain a ralenti le combat des Français issus de la diversité pour trouver leur place (entretien avec l'auteur, 20/10/2008).

⁴⁷ Entretien avec l'auteur (10/07/2008).

⁴⁸ Très longtemps, Lynda Asmani n'a pas voulu croire que les minorités visibles étaient méprisées (entretien avec l'auteur, 18/11/2008). Aujourd'hui, elle exprime sa colère en adressant une lettre ouverte au président de la République (voir en annexe).

CHAPITRE III

DU CÔTÉ DES MINORITÉS VISIBLES

Pour avoir une idée plus précise du rapport qui a du mal à se nouer entre les minorités visibles et la politique, il faut aussi tenir compte des dynamiques propres aux Français de la diversité. Très souvent d'origines modestes, leur priorité est de parvenir à obtenir un haut diplôme pour accéder à une carrière professionnelle stable et rémunératrice. Dès lors, loin de la politique, les élites issues

« Les Français issus de la diversité ne font pas toujours les efforts pour “forcer” les portes des partis politiques »

des populations noires et/ou d'une « immigration récente » s'obligent d'abord à tenir le pari de la réussite économique.⁴⁹ Les caractéristiques du monde politique favorisent mécaniquement cette aspiration socio-économique : en plus d'être fermé, il s'agit, par définition, d'un univers aléatoire dans lequel il faut souvent s'investir longtemps pour parvenir à occuper une position

gratifiante. Les entrepreneurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures (par exemple, les ingénieurs ou les médecins) issus des minorités visibles sont à la fois pressés et ont du mal à se satisfaire de ce résultat hypothétique. Il faut donc se hâter de « verrouiller » sa carrière professionnelle. Certains d'entre eux construisent leur parcours avec l'idée de rejoindre les partis politiques lorsqu'ils auront acquis une légitimité suffisamment forte pour s'imposer. Stratégie de contournement discutable puisque le milieu politique a tendance à valoriser ceux qui suivent le chemin classique : militantisme, élection locale, responsabilité dans le parti, investiture à l'échelon national, etc. On peut noter ici que Samia Ghali, nouvellement élue au Sénat, a commencé à militer au parti socialiste en 1984 – et qu'à 40 ans, elle était déjà maire du 8^e secteur de Marseille et vice-présidente du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (poste qu'elle devra abandonner pour ne pas enfreindre la loi sur le cumul des mandats). Les rares minorités visibles qui parviennent à obtenir une place d'élue à l'échelon national ont toutes derrière elles un long parcours de militantisme.

⁴⁹ Voir l'article de Luc Broner, « L'ascension, loin de la politique », *Le Monde*, 30/10/2008.

Il en résulte qu'en dehors de quelques exceptions – à la fois notables et médiatisées –, les Français issus de la diversité ne font pas toujours tous les efforts nécessaires pour « forcer » les portes des partis politiques. Plus à l'UMP qu'au Parti socialiste, il y aurait un problème de vivier non négligeable. Édouard Courtial, secrétaire national chargé des fédérations et des adhésions à l'UMP, nous a affirmé qu'il avait du mal à nommer des minorités visibles aux différents échelons de son parti.⁵⁰ Cette crise des vocations politiques affecte l'ensemble de la société française. Paradoxalement, l'individualisme et le matérialisme (évoqué au début de cette partie) des Français issus de la diversité témoignent de leur intégration, tant il s'agit de valeurs répandues dans nos sociétés modernes. Pour autant, cette désaffection démocratique prend une dimension toute particulière dans les quartiers populaires où la population se plaint d'être délaissée : comment continuer à demander de l'aide à un monde dont on se méfie et que l'on ne veut pas fréquenter ? Les minorités visibles doivent se prendre en main pour exister sur le plan politique et ne pas accompagner le désenchantement qui semble se généraliser à l'égard du politique. Car il leur sera (plus) facilement reproché un manque d'expérience et/ou un militantisme actif insuffisant. En 1997, Lionel Jospin aurait prétendu n'avoir proposé aucun portefeuille ministériel à une personnalité issue de la diversité n'en trouvant pas qui soit suffisamment talentueuse et/ou haut-fonctionnaire !⁵¹

Il faut ajouter que le terme « minorité visible » englobe une réalité très hétérogène en matière de socialisation politique. Les jeunes issus de l'immigration maghrébine reçoivent un héritage politique provenant des mobilisations des années 1980 et 1990 pour lutter contre le racisme et l'égalité des droits. En revanche, les jeunes issus de l'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne n'ont aucun « capital politique » sur lequel s'appuyer. La déception des premiers a tout de même créé une « mémoire commune »⁵² qui joue son rôle dans la mobilisation politique. Socialisation politique différentielle qui a nécessairement un impact sur les engagements politiques : il est probable que les Français d'origine maghrébine soient plus avancés dans le processus d'intégration politique que les Français issus de l'Afrique subsaharienne.

⁵⁰ Entretien avec l'auteur (17/09/2008). Édouard Courtial est également député de l'Oise.

⁵¹ Selon Fayçal Douhane, membre du conseil national du Parti socialiste, entretien avec l'auteur (12/06/2008).

⁵² « Communauté d'expérience et diversité des trajectoires », par Nathalie Kakpo, « Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française », sous la direction de Hugues Lagrange et Marco Oberti, *Les Presses de Sciences Po*, 2006, p. 100.

Au total, bon nombre de nos interlocuteurs ont évoqué une « responsabilité partagée » : **les partis politiques ne font pas assez de place aux minorités visibles qui, de leur côté, ne vont pas assez vers les partis politiques. Jusqu'à présent, les premiers n'avaient pas intérêt à relancer leur fonction socialisatrice – par peur de voir entamer leur « rente électorale » – et à (ré)investir les quartiers populaires à la recherche des talents de la diversité.** Mais pour combien de temps ? Les seconds, eux, doivent dépasser leur vision trop négative de la politique. En développant une image plus équilibrée du monde politique⁵³, ils s'engageront plus facilement et plus résolument dans la vie militante des partis politiques. Cela revient aussi à poser la question de l'attractivité des partis politiques.

Enfin, notre enquête nous a permis d'établir un fait très intéressant : il règne une forme de jalousie parmi les représentants des minorités visibles qui se destinent à une carrière politique. Une sorte de « cannibalisme » selon Ali Boumedienne-Thierry.⁵⁴ Plutôt que de chercher à augmenter le nombre de places disponibles, ils se battent pour obtenir celles – trop rares – que veulent bien leur laisser les dirigeants des partis. Et ceux qui parviennent à obtenir une fonction politique intéressante donneraient trop souvent le sentiment de fermer la porte derrière eux. Dès lors, les minorités visibles ont du mal à se mobiliser collectivement pour faire valoir leurs droits.

⁵³ Ce qui est très loin d'être facile : comme le reste des Français, les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque sont 83 % à considérer que « les hommes politiques ne se préoccupent pas des gens comme eux ». (« La France de la diversité, la France face à la diversité : représentations et réalités », par Vincent Tiberj, CEVIPOF, p. 4-5.)

⁵⁴ Entretien avec l'auteur (20/10/2008).

CHAPITRE IV

LA FAUTE DES ÉLECTEURS ?

Les dirigeants des partis politiques ont pris pour habitude de transférer leur conservatisme sur les citoyens. Les électeurs ne seraient pas prêts à élire un candidat de la diversité et en présenter serait le meilleur moyen de perdre l'élection. Il semble bien que ce « prétexte » n'ait plus lieu d'être : la population semble dorénavant « mûre ». Toutes les études semblent aller dans ce sens. Dans une note publiée en 2006, les chercheurs du CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française) Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, ont mené une expérience pleine d'enseignements qui consistait à tester le potentiel de deux candidats imaginaires, Guillaume Lachaise et Bilal Yassine, auprès de deux échantillons. Le premier est composé de Français issus de l'immigration africaine et turque (dit échantillon « RAPFI »⁵⁵). Le second est un échantillon représentatif de Français âgés de plus de 18 ans (dit échantillon « témoin »).⁵⁶ Pour mesurer l'électorat potentiel des deux échantillons, les chercheurs ont proposé la description suivante : « Jamais élu jusqu'à maintenant, [ce candidat] s'est beaucoup investi (dans les associations de son quartier ou dans son métier de médecin). Il veut être élu pour que les choses changent et qu'on écoute enfin les électeurs. » Sachant que l'étiquette partisane (lorsqu'elle est précisée), la qualification sociale et le nom varient de manière aléatoire, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj ont posé la question suivante :

« S'il était candidat dans votre localité, voteriez-vous pour lui ? » Trois réponses possibles : « 1 : Oui, plutôt / 2 : Non, plutôt pas / 3 : Sans réponse ».

Taille de l'électorat potentiel suivant le nom des candidats et l'échantillon

En %

	Guillaume Lachaise	Bilal Yassine
Échantillon RAPFI	61	73
Échantillon témoin	57	65

Source : « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ? », p. 11.

⁵⁵ Rapport au politique des Français de l'immigration.

⁵⁶ « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ? », par Vincent Tiberj et Sylvain Brouard, *Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, septembre 2006, n° 1.

Non seulement, il n’y a pas de sanction à l’égard de Bilal Yassine, mais son potentiel électoral est supérieur à celui de Guillaume Lachaise. On peut donc en tirer cet enseignement fondamental : **la diversité peut être considérée comme apportant une « plus-value » électorale.**

L’étude se propose ensuite de tester le potentiel électoral de chacun de ces deux candidats imaginaires en fonction de leur affiliation partisane, soit au PS soit à l’UMP. Dans un premier temps, sur un échantillon de Français de la diversité :

Taille de l’électorat potentiel suivant l’appartenance politique et le nom du candidat parmi les Français issus de l’immigration africaine et turque

En %

	Guillaume Lachaise	Bilal Yassine
UMP	48	66
PS	74	79

Source : « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ? », p. 13.

Le candidat de la diversité obtient des scores plus élevés pour les deux partis. La France de la diversité représente donc bien un enjeu électoral qui ne doit pas être négligé. Il est instructif de constater que la progression du Bilal Yassine de l’UMP est bien supérieure à celle du Bilal Yassine du PS. Autrement dit, contrairement à ce qui se passe pour l’UMP, présenter un candidat de la diversité ne se traduit pas pour le Parti socialiste par un « gain électoral » important au sein des Français issus d’une « immigration récente ». Il est probable que le PS n’ait pas réalisé les efforts attendus d’un parti progressiste – sur la place des minorités visibles en politique – parce qu’il considérait l’électorat de la diversité acquis à la gauche.⁵⁷ Trop longtemps, ses dirigeants ont cru qu’il fallait parler aux banlieues à travers des associations, plus facilement manipulables, plutôt que de favoriser l’émergence d’hommes et de femmes politiques qui en seraient issus. Cette vision a fait prendre un retard considérable aux minorités visibles sur la scène politique en général, à gauche en particulier...

Ajoutons que le tableau nous indique que la participation électorale des Français de la diversité est, quel que soit l’étiquette partisane, plus forte avec le candidat

⁵⁷ Toutes les enquêtes montrent que les minorités visibles votent très majoritairement à gauche. Toutefois, elles indiquent aussi que cet ancrage à gauche tend à s’estomper d’une génération à l’autre. Au fond, le Parti socialiste doit favoriser la représentation politique de la diversité également pour tenter de conserver un électorat qui commence à lui échapper.

issu des minorités visibles. Il est donc assez clair que le fait de présenter des candidats de la diversité permet de mobiliser davantage les Français issus d'une « immigration récente ».

L'étude de Sylvain Brouard et de Vincent Tiberj teste ensuite le potentiel électoral des candidats imaginaires sous les deux étiquettes partisanes devant l'échantillon témoin :

Taille de l'électorat potentiel suivant l'appartenance politique et le nom du candidat parmi l'électorat français (échantillon témoin)

En %

	Guillaume Lachaise	Bilal Yassine
UMP <i>Vous voteriez pour lui ?</i>	57	62
PS <i>Vous voteriez pour lui ?</i>	56	68

Source : « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ? », p. 16.

À nouveau, le candidat de la diversité recueille des intentions de vote plus élevées que le candidat « classique ». Par contre, avec cet échantillon, le Bilal Yassine du PS progresse davantage que le Bilal Yassine de l'UMP par rapport aux chiffres obtenus par les Guillaume Lachaise (PS ou UMP).

La conclusion de Sylvain Brouard et de Vincent Tiberj est très explicite : « ***Ainsi, pour les deux forces politiques les plus importantes du système politique français, la représentation de la diversité constitue plutôt une opportunité électorale qu'un fardeau. À l'avenir, l'absence de représentation des minorités visibles ne pourra plus que très difficilement être justifiée par la résistance de l'électorat.*** »⁵⁸

Le sondage exclusif Institut Montaigne/CSA (décembre 2008) publié dans cette note confirme l'étude des chercheurs du CEVIPOF. Rappelons qu'il indique que 85 % des Français interrogés se déclarent prêts à voter pour un candidat appartenant à une minorité visible lors des élections législatives. Rappelons-le, déjà, le sondage paru en 2006⁵⁹ dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France* donnait les résultats suivants :

⁵⁸ « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ? », op.cit.

⁵⁹ Sondage CSA du 28/10/2006.

**Vous personnellement, seriez-vous prêts à voter
pour une personne issue de l'immigration... ?**

En %

	Aux élections municipales...	Aux élections législatives...	À l'élection présidentielle...
Oui	75	69	56
Oui, tout à fait	32	27	23
Oui, plutôt	43	42	33
Non	24	29	42
Non, plutôt pas	10	11	15
Non, pas du tout	14	18	27
Ne se prononce pas	1	2	2
Total	100	100	100

Sondage CSA publié par Le Parisien/Aujourd'hui en France le 28/10/2006.

En 2006, il est clair que la propension des Français à voter pour un candidat de la diversité dépend de la nature de l'élection. Le chiffre est déjà élevé pour le scrutin municipal. Notre sondage Institut Montaigne/CSA montre qu'il progresse significativement pour les élections législatives. Et pour l'élection présidentielle ? Des sondages récents indiquent que le pourcentage de Français prêts à voter pour un candidat de la diversité dans la course à l'Élysée est en progression. Alors que Barack Obama s'apprêtait à être élu, l'IFOP a posé la question suivante à un échantillon représentatif de Français⁶⁰ : « Vous personnellement, pourriez-vous un jour voter à l'élection présidentielle pour un candidat noir ? ». 80 % des sondés répondent « oui ». Ils sont 72 % à se dire prêts à voter pour un candidat d'origine asiatique et 58 % pour un candidat d'origine maghrébine.

Certes, on peut convenir que les études et les sondages ne remplacent pas la réalité électorale. Et s'il l'on peut émettre l'hypothèse raisonnable que, globalement, les Français sont aujourd'hui prêts à voter pour des candidats de la diversité, il peut subsister des endroits où existent une forme de « réticence électorale ». Dans ce cas, nous pensons qu'il est de la responsabilité des politiques de ne pas « lâcher prise ». Le rôle des organisations politiques est aussi de convaincre les électeurs que des candidats « différents » peuvent les représenter aussi bien que des candidats « conventionnels »...

⁶⁰ *Journal du dimanche*, 2 novembre 2008.

PARTIE III
LES PROPOSITIONS

Améliorer la représentation politique des minorités visibles n'est pas chose facile. Il n'y a pas une méthode unique pour y parvenir. Les mesures que nous préconisons obéissent à un objectif : favoriser des opportunités qui n'existent pas suffisamment aujourd'hui. Mises en application, elles offriront des chances supplémentaires aux Français issus de la diversité d'entrer et de réussir en politique. De leur côté, ces derniers devront saisir ces opportunités et montrer leurs mérites politiques. Autrement dit, rien n'est possible sans une double volonté :

- celle des partis politiques de s'ouvrir en modifiant notamment le processus qui mène à la désignation des candidats ;
- celle des minorités visibles qui doivent davantage s'engager dans les appareils politiques.

Un procédé facile serait de réclamer des quotas ethniques sur les listes électorales et/ou au niveau des sièges des différentes arènes politiques. Nous n'y sommes pas favorables. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en l'état actuel des choses, cette mesure n'aurait aucune chance d'être validée par le Conseil constitutionnel. Rappelons qu'en 2006, les Sages avaient censuré un article de loi⁶¹ qui demandait la recherche d'une « représentation équilibrée » des hommes et des femmes lors de la nomination des membres aux conseils d'administration des sociétés anonymes et des entreprises publiques et, dans un délai de cinq ans, de parvenir à une composition comportant au minimum 20 % de femmes. La principale raison avancée pour justifier ce refus : les quotas sont contraires au « principe d'égalité » contenu dans nos grands textes. Et encore s'agissait-il des femmes ! La mise en place de quotas ethniques supposerait de trouver une réponse (nécessairement insatisfaisante) à la question de la définition des groupes concernés et de leur(s) frontière(s). On verrait se multiplier les situations « intermédiaires » qui forceraient à ranger les individus dans des « cases » pré-établies – limitant mécaniquement le champ des nuances possibles. Enfin, le risque de voir l'identité se réduire à l'appartenance ethnique existe toujours lorsqu'on applique des mesures aussi radicales (ou, au moins, de revendiquer une appartenance à sa communauté d'origine pour bénéficier des quotas alors même que l'on éprouve une faible conscience ethnique). La communautarisation de notre société, déjà en œuvre, se renforcerait inéluctablement. Néanmoins, **les obstacles juridiques, les difficultés**

⁶¹ Loi relative à l'égalité salariale entre femmes et hommes adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 23 février 2006. La décision du Conseil constitutionnel a obligé à modifier le texte de la loi.

sociologiques⁶² et la méfiance légitime suscitée par le communautarisme ne sauraient justifier l'inertie. Le temps ne suffira pas à rétablir une situation aussi déséquilibrée – qui, en même temps, mine les fondements de notre société démocratique. Aussi, dans le cadre républicain qui est le nôtre, nous proposons d'agir à plusieurs niveaux : avant l'entrée en politique, sur le système politique lui-même et, bien sûr, à l'intérieur des partis politiques.

CHAPITRE I

AVANT L'ENTRÉE EN POLITIQUE

1 - LUTTER CONTRE L'HOMOGENÉITÉ SOCIALE DE L'ÉLITE

La surreprésentation des jeunes issus des milieux supérieurs parmi les étudiants des grandes écoles est désormais un fait connu et reconnu. En résulte une « auto-reproduction » d'une grande partie de l'élite qui laisse beaucoup moins de chances aux jeunes appartenant à des milieux modestes d'accéder aux grandes écoles. Les minorités visibles, très présentes dans les couches sociales modestes, sont donc désavantagées lorsqu'il s'agit d'emprunter les parcours d'excellence. Or pour réussir en politique, mieux vaut appartenir à cette élite principalement composée de diplômés des grandes écoles.

Proposition 1 : Ouvrir les grandes écoles à la diversité grâce à des politiques d'action positive.

En 2005, un tournant décisif a été pris. L'État a signé une « charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence » avec la CPU (Conférence des présidents d'université), la CGE (Conférence des grandes écoles) et la CDEFI

⁶² Outre la question de la recomposition des identités, la méthode des quotas pose le problème classique de la reconnaissance des compétences des promus.

(Conférence des directeurs d'école et de formations d'ingénieurs) qui, globalement, reprenait le modèle ESSEC. Ce programme, lancé en 2003 sous le label « Une grande école : pourquoi pas moi ? », s'appuie sur le tutorat d'élèves sélectionnés dans des lycées se situant dans des zones difficiles : il cherche à favoriser l'acquisition d'une culture et d'un comportement propres à « l'esprit » des grandes écoles pour leur donner plus de chances d'accéder à une classe préparatoire. Plus que la méthode, sans aucun doute intéressante, c'est la philosophie que nous souhaiterions discuter : le modèle ESSEC considère qu'il « faut aider à faire passer les haies plutôt qu'à en abaisser la taille ». En nous appuyant sur l'expérience réussie de Sciences Po, nous pensons que la « taille des haies » ne doit pas être uniformisée. Sans quotas, en s'appuyant sur des critères socio-économiques pour désigner les bénéficiaires de son dispositif, ne négligeant pas le mérite des élèves concernés, depuis 2001, l'IEP de Paris a permis à 477 étudiants, principalement issus de lycées de ZEP, de pénétrer dans une « fabrique » de l'élite. À l'aide d'une filière spécifique⁶³, plus adaptée aux « compétences » des élèves issus de quartiers défavorisés, Sciences Po a montré un chemin de la diversification sociale qui aurait dû être emprunté par les autres grandes écoles – tout en tenant compte de leurs particularités. Car, finalement, quelle est la logique de ces Conventions d'éducation prioritaire (CEP) ? **Favoriser l'égalité des chances grâce à l'équité, soit en tenant compte des avantages et des handicaps des individus au moment de leur appliquer une règle. Respecter ce principe suppose de mettre en place des politiques d'action positive à l'entrée des grandes écoles. Concrètement, nous proposons de généraliser le mécanisme des CEP à tous les IEP de Province.** Mais il faut aussi que les autres grandes écoles acceptent de revoir, pour le diversifier, leur mode de recrutement de manière beaucoup plus volontariste qu'elles ne le font actuellement. À titre d'exemple, revenons sur les modalités envisagées pour les écoles de commerce dans notre rapport de 2006⁶⁴ et qui sont toujours d'actualité :

- **Faire de l'alternance le ticket d'entrée à l'école de commerce** : des élèves issus d'établissements situés en ZEP seraient sélectionnés pour passer un concours spécifique qui se déroulerait à bac + 0, en septembre. La réussite à ce concours validerait leur admission en école de commerce deux ans plus tard, à condition qu'ils suivent avec succès une formation en alternance (BTS ou IUT).

⁶³ Il ne s'agit que d'une filière supplémentaire à l'entrée d'une école qui dispose de multiples voies d'accès. À Sciences Po Paris, moins d'un tiers des étudiants ont été recrutés par le concours classique.

⁶⁴ « Ouvrir les grandes écoles à la diversité », rapport de l'Institut Montaigne, janvier 2006. Nous renvoyons évidemment le lecteur de cette note aux propositions formulées dans cette publication.

- **Faire de l'international le ticket d'entrée à l'école de commerce** : des élèves issus d'établissements situés en ZEP seraient sélectionnés pour passer trois ans dans une université étrangère, obtenir une « licence-bachelor », condition *sine qua non* de leur admission en école de commerce.

On le voit, les solutions existent. Il manque la volonté de les appliquer. Jusqu'à présent, en dehors de Sciences Po, les grandes écoles ont délibérément choisi de ne pas diversifier leur recrutement en refusant d'aménager des voies parallèles qui seraient destinées aux élèves issus de milieux modestes. Elles ne peuvent plus se contenter de mettre en place des programmes de tutorat qui, dans les faits, ne se traduisent pas par des résultats plus tangibles. Plus les grandes écoles s'ouvriront à la diversité (socio-économique), plus les minorités visibles y trouveront leur place. Leurs chances d'embrasser une carrière politique seront alors nettement plus importantes. Il est d'ailleurs très instructif de constater que sur les 64 étudiants passés par les CEP et sortis de Sciences Po diplômé en poche, 5 ont sollicité et obtenu un mandat de conseiller municipal lors des élections de 2008...

2 - OUVRIR LE RECRUTEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Porte privilégiée pour entrer en politique, la fonction publique se doit d'accueillir davantage de Français issus de la diversité qu'elle ne le fait actuellement. Les études de l'INSEE montrent que « *les personnes ayant un ou deux parents immigrés sont sous-représentées dans la fonction publique* ». Elles montrent aussi que « *cette sous-représentation semble légèrement plus importante que celle observée dans le secteur privé. Elle est accrue pour les personnes qui ont deux parents immigrés, et plus encore pour celles dont les deux parents sont d'origine maghrébine* ». Au total, il est possible d'affirmer qu'à diplôme, âge et profession du père équivalents, les enfants d'immigrés « *ont une probabilité moindre d'obtenir un emploi et d'être salarié de la fonction publique* ». ⁶⁵ Si l'on isolait la haute fonction publique et les fonctionnaires de catégorie A, qui forment le plus gros du contingent des fonctionnaires œuvrant en politique, il est hautement probable que ce constat s'en trouve renforcé.

⁶⁵ « La Fonction publique : vers plus de diversité ? », par Julien Pouget, *France, portrait social 2005/2006*, Insee, p. 158-159. Cette étude donne les chiffres suivants : alors que les salariés nés en France de deux parents originaires du Maghreb représentent 1,3 % de la population française, ils sont 3,5 % parmi les chômeurs, 1 % parmi les salariés du privé et seulement 0,6 % parmi ceux du public.

Or en tant qu'employeurs, l'exemplarité de l'État et des collectivités locales est fondamentale : les fonctionnaires doivent davantage refléter la diversité de la société française. Le principe du concours, par lequel l'immense majorité des fonctionnaires est recrutée⁶⁶, ne suffit plus à assurer l'égalité des chances devant l'emploi public. Tout dernièrement, le 2 décembre 2008, le ministère de la Fonction publique et la HALDE ont signé une « Charte pour la promotion de l'égalité » qui va dans le bon sens en développant notamment deux pistes solides⁶⁷ : former les jurys pour lutter contre leurs « stéréotypes » et les sensibiliser « aux risques de discrimination » et adapter les épreuves de culture générale des concours. Ce dernier point est essentiel. **Comme lors des concours d'accès aux grandes écoles, les questions de culture générale, exagérément difficiles, trop académiques, agissent comme un « filtre social »** : en interrogeant les candidats sur des savoirs plus concrets, davantage en rapport avec leurs emplois futurs permettant ainsi de mieux déceler leurs aptitudes à les remplir, l'égalité des chances sera favorisée.

D'une façon générale, la fonction publique doit être plus diverse.⁶⁸ Mais pour atteindre notre objectif d'une plus grande représentation politique des minorités visibles, nous pensons qu'il faut aller plus loin que ce que propose cette « charte pour la promotion de l'égalité ». Il faut agir spécifiquement au niveau de la haute fonction publique. Puisque les écoles qui forment à la haute fonction publique (comme l'École nationale d'administration ou l'École nationale de la magistrature⁶⁹) ne veulent pas modifier la nature des épreuves qu'elles proposent aux concours, peut-être serait-il intéressant d'ouvrir une autre voie accessible aux diplômés de l'université ?⁷⁰ Ce qui reviendrait

⁶⁶ 90 % des agents de l'État sont embauchés grâce au système des concours.

⁶⁷ Idées présentes dans le rapport « Renouveau de la fonction publique de l'État : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ? » rédigé par Gwénaëlle Calvès pour la Direction générale de l'administration et de la fonction publique en 2005.

⁶⁸ Nous ne revenons pas sur toutes les propositions, apparues dans le débat public depuis quelques années, qui se sont données cet objectif. Le rapport de Gwénaëlle Calvès intitulé « Renouveau démographique de la fonction publique de l'État : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ? » (2005) en présente une excellente synthèse. Nous pouvons reprendre l'idée du développement de troisième concours réservés aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle (non elle à destination des emplois-jeunes, mais, par exemple, en direction des habitants des Zones franches urbaines ou des Zones urbaines sensibles). Signalons également le « Rapport sur la diversité de la fonction publique » (2004) de Dominique Versini.

⁶⁹ L'ENM a tout de même mis en place un dispositif intéressant en 2008 destiné à améliorer l'égalité des chances : sous l'impulsion de Rachida Dati, en janvier 2008, elle a ouvert dans ses locaux parisiens une classe préparatoire (dite « intégrée ») à son premier concours (comprenant quinze étudiants sélectionnés sur dossier et retenus après entretien). Au terme de leur préparation de neuf mois, après avoir bénéficié d'un accompagnement pédagogique et pratique, les étudiants passent le même concours que les autres candidats. En janvier 2009, l'ENM doit ouvrir deux autres classes préparatoires à son premier concours dans ses locaux de Bordeaux et de Douai.

⁷⁰ Richard Descoings, directeur de Sciences Po, est favorable à cette diversification des voies de recrutement (*Le Monde*, 3/12/2008).

à créer une possibilité d'admission sur titre universitaire élevé (master de droit public par exemple), éventuellement validée par un stage et/ou une épreuve testant les aptitudes aux emplois potentiels.

Proposition 2 : Ouvrir la haute fonction publique à la diversité en y favorisant l'accès des diplômés de l'université.

CHAPITRE II

LE SYSTÈME POLITIQUE

1 - CHANGER LE MODE DE SCRUTIN DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Proposition 3 : Introduire une dose de proportionnelle lors des élections législatives.

Le mode de scrutin n'est pas neutre. Il est aujourd'hui admis que l'instillation d'une dose de proportionnelle permettrait d'avoir des députés qui reflètent mieux la diversité de la société française. Tout d'abord, parce que le principe des listes (comme aux municipales) est plus favorable aux minorités visibles que le scrutin uninominal. Ensuite, la proportionnelle permet une meilleure représentation des « petits partis » qui, eux, présentent davantage de Français issus de la diversité que l'UMP ou le PS. Cette réforme est souvent repoussée au nom de la difficulté à établir une majorité claire. Pourtant l'Allemagne, qui utilise un système mixte, n'est pas réputée être une démocratie instable ?⁷¹ Il est néanmoins important de trouver la « bonne » dose pour ne pas compromettre le fait majoritaire.

⁷¹ Avec des modalités différentes, 17 pays sur 25 États membres de l'Union européenne utilisent la représentation proportionnelle. 4 ont un système mixte. 2 utilisent le vote unique transférable. Seuls 2 pays utilisent le scrutin majoritaire (la France et la Grande-Bretagne).

Les modalités techniques pour obtenir à la fois un effet sur la représentation politique des minorités visibles à l'Assemblée nationale et une majorité stable sont connues. Elles ont été proposées par la Fondation pour l'innovation politique en 2007.⁷² Nous les reprenons en les adaptant au contexte présent⁷³ :

- Un système mixte : 25 % du total des sièges de députés pourraient être soumis à la proportionnelle – soit 145 sièges. Les autres sièges, en nombre très majoritaire (432), seraient attribués au scrutin majoritaire.
- Un double vote : lors du premier tour des élections, chaque électeur voterait deux fois – une fois pour le candidat qui se présente au scrutin majoritaire dans sa circonscription, puis une seconde fois pour la liste qui se présente au titre du scrutin proportionnel.
- Une liste bloquée (ou fermée) : l'électeur n'aurait pas la possibilité d'introduire d'autres candidats, de changer l'ordre des candidats ou encore de lui attribuer un rang en fonction de ses préférences.⁷⁴
- Un seuil d'éligibilité relativement élevé : 5 % paraît être la bonne mesure.
- Des circonscriptions régionales, permettant de conjuguer un enracinement local minimum, une réelle lisibilité de l'élection et un plein effet du mode de scrutin proportionnel.

2 - LIBÉRER DES PLACES

La situation en France est particulièrement grave du point de vue du cumul des mandats. Les réflexions contenues dans le rapport de l'Institut Montaigne « Comment améliorer le travail parlementaire », publié en octobre 2002, n'ont pas pris une ride. Constat accablant : en 2007, 88 % des députés et 80 % des sénateurs cumulent leur mandat national avec un mandat local. Au total, ce sont 85 % des parlementaires qui cumulent au moins deux mandats.⁷⁵

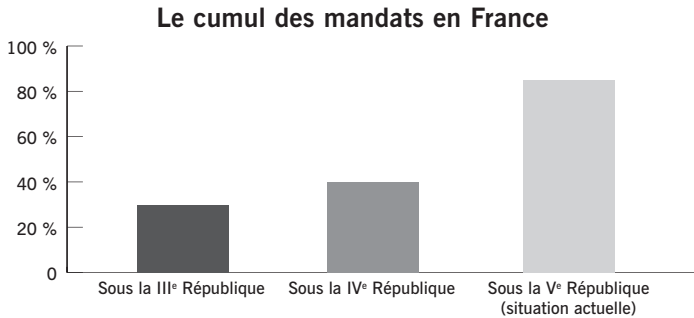
⁷² « Plus de proportionnelle pour mieux représenter la société civile ? Expériences européennes et scénarios français », sous la direction d'Elvire Fabry, *Fondation pour l'innovation politique*, février 2007.

⁷³ Depuis la « Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République » (21 juillet 2008), le nombre de sièges est fixé définitivement à 577 à l'Assemblée nationale.

⁷⁴ Il est possible qu'un système de liste semi-ouverte avec une possibilité de « vote préférentiel » favorise l'émergence de profils atypiques. Toutefois, dans un premier temps, pour ne pas dérouter l'électeur, il nous semble plus opportun de proposer des listes fermées.

⁷⁵ En 2007, sur 577 députés, 260 sont maires, 21 sont présidents de conseil général et 8 sont présidents de conseil régional ; sur 331 sénateurs, 121 sont maires, 32 sont présidents de conseil général et 3 sont présidents de conseil régional. Voir « Député, un job à temps plein », *Amicus Curiae*, Institut Montaigne, décembre 2006.

Situation extrêmement préoccupante qui ne cesse de s'aggraver à travers le temps et témoigne d'une certaine spécificité de la V^e République :

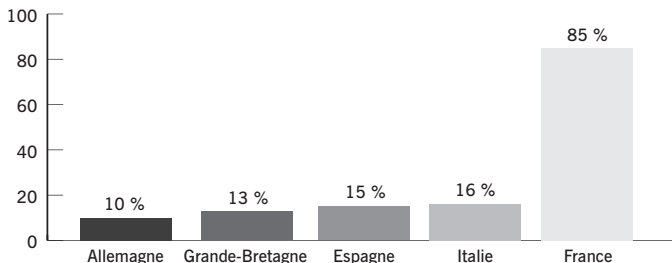


Source : conçu par l'auteur à partir des chiffres disponibles sur les sites de l'Assemblée nationale et publiés par l'Institut Montaigne (« Député : un job à temps plein », Amicus Curiae, décembre 2006).

Il faut ajouter qu'il s'agit bien d'une exception française puisque qu'aucune autre grande démocratie ne connaît de tels chiffres. Certains pays ont choisi d'interdire juridiquement un certain cumul des mandats (Italie, Espagne), mais d'autres comptent uniquement sur une bonne pratique politique. Le non-cumul des mandats est quasiment la règle en Grande-Bretagne ou en Allemagne. La culture politique impose souvent la limitation du cumul des mandats sans qu'il y ait besoin d'interdiction formelle, notamment en ce qui concerne les parlementaires de la première chambre. Dans ces pays, le cumul est davantage pratiqué par les élus de la deuxième chambre, sans que cela atteigne les proportions françaises. **Reste qu'à l'étranger, à l'opposé de ce qui se passe en France, c'est bien le non-cumul des mandats qui est la règle et non l'exception.**

Le cumul des mandats aujourd'hui en Europe

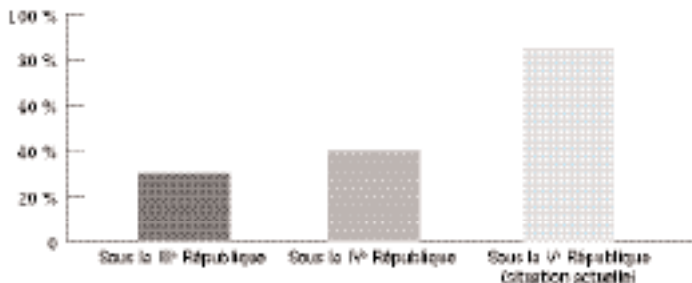
(chiffres obtenus en faisant la moyenne des parlementaires cumulards dans les deux chambres)



Source : conçu par l'auteur à partir des chiffres disponibles sur les sites de l'Assemblée nationale et publiés par l'Institut Montaigne (« Député : un job à temps plein », Amicus Curiae, décembre 2006)

Situation extrêmement préoccupante qui ne cesse de s'aggraver à travers le temps et témoigne d'une certaine spécificité de la V^e République :

Le cumul des mandats en France

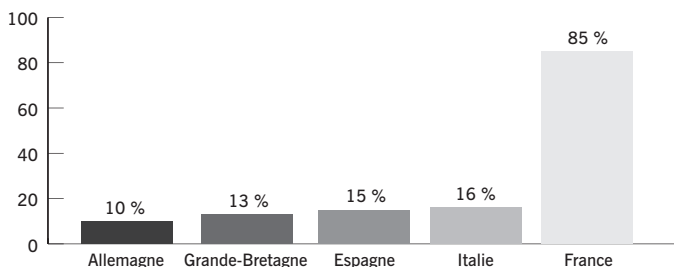


Source : conçu par l'auteur à partir des chiffres disponibles sur les sites de l'Assemblée nationale et publiés par l'Institut Montaigne (« Député : un job à temps plein », Amicus Curiae, décembre 2006).

Il faut ajouter qu'il s'agit bien d'une exception française puisque qu'aucune autre grande démocratie ne connaît de tels chiffres. Certains pays ont choisi d'interdire juridiquement un certain cumul des mandats (Italie, Espagne), mais d'autres comptent uniquement sur une bonne pratique politique. Le non-cumul des mandats est quasiment la règle en Grande-Bretagne ou en Allemagne. La culture politique impose souvent la limitation du cumul des mandats sans qu'il y ait besoin d'interdiction formelle, notamment en ce qui concerne les parlementaires de la première chambre. Dans ces pays, le cumul est davantage pratiqué par les élus de la deuxième chambre, sans que cela atteigne les proportions françaises. **Reste qu'à l'étranger, à l'opposé de ce qui se passe en France, c'est bien le non-cumul des mandats qui est la règle et non l'exception.**

Le cumul des mandats aujourd'hui en Europe

(chiffres obtenus en faisant la moyenne des parlementaires cumulards dans les deux chambres)



Source : conçu par l'auteur à partir des chiffres disponibles sur les sites de l'Assemblée nationale et publiés par l'Institut Montaigne (« Député : un job à temps plein », Amicus Curiae, décembre 2006)

Même s'il ne s'agit pas d'une mesure qui s'adresse directement aux « minorités visibles », nous pensons que donner de l'« oxygène » à notre système politique est une condition nécessaire de leur accession à des mandats politiques. La restauration du Parlement et le renouvellement du personnel politique en général, et une meilleure représentation des minorités en particulier, passent nécessairement par la limitation du cumul des mandats. Cela doit permettre de progressivement « rebattre les cartes » du champ politique.

On peut regretter que de grands pourfendeurs du cumul des mandats se soient laissés « rattraper par le système » – pour reprendre le mot d'Arnaud Montebourg – et que les recommandations du comité Balladur⁷⁶ en faveur du mandat unique n'aient pas été retenues lors de la rédaction de la *Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République* (21 juillet 2008).

Proposition 4 :

a) Limiter le cumul des mandats et des fonctions.

Pour les ministres, qui doivent se consacrer exclusivement à leur tâche, interdire le cumul d'une fonction ministérielle et d'un mandat local.⁷⁷

Pour les députés, représentants de la Nation, il semble tout à fait raisonnable d'établir la règle « un élu, un mandat » – ce qui entraîne l'interdiction absolue de cumuler tout mandat local avec un mandat de député.

Pour les sénateurs, qui représentent les collectivités territoriales, il est sans doute souhaitable de maintenir un lien avec la « réalité locale ». On peut donc leur autoriser un mandat local à condition que celui-ci ne soit pas exécutif.

Ces mesures imposent une véritable révolution culturelle qui, aujourd'hui, est absolument impérative. L'argument consistant à affirmer que les ministres ou les députés doivent conserver un « ancrage local » pour ne pas s'éloigner de la réalité ne soutient pas l'analyse. Tout d'abord, nous sommes la seule grande démocratie dans laquelle un tel raisonnement est tenu. L'Irlande, pays qui avait une

⁷⁶ Le comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage de la V^e République piloté par Edouard Balladur a rendu au président de la République un rapport intitulé *Une V^e République plus démocratique* le 29 octobre 2007.

⁷⁷ *Une V^e République plus démocratique*, comité Balladur, p. 29. Proposition qui n'a pas été retenue par la loi constitutionnelle de juillet 2008. Rappelons que la Constitution de 1958 interdit le cumul d'une fonction ministérielle et d'un mandat de parlementaire.

culture politique de couplage d'un mandat local et national comparable à la nôtre, a décidé en 2003 d'y mettre un terme en interdisant le cumul sans que la qualité du travail parlementaire puisse être remise en cause.⁷⁸ Ensuite, ministre ou député sont des « jobs à temps plein »⁷⁹ : bien les accomplir suppose aussi de s'imprégner du terrain et de rencontrer les citoyens. Mais qui peut prétendre qu'un député n'irait plus dans sa circonscription du moment qu'il n'est plus élu local ? Ne doivent-ils pas entretenir leur « éligibilité » ? Quelle est cette spécificité française qui conduit à penser qu'un député ne se rendrait sur ses terres que s'il y était « contraint » par un mandat local ? Ajoutons que sans autre(s) mandat(s), les députés seraient plus disponibles pour les citoyens de leur circonscription et auraient aussi plus de temps pour leur travail parlementaire.

Il faut sans doute agir progressivement, comme le propose le comité Balladur, en mettant en œuvre chacune de ces propositions à « la faveur des élections municipales, cantonales et régionales à venir, à l'issue desquelles les parlementaires élus lors de ces scrutins seraient tenus de choisir »⁸⁰ entre leur mandat national et leur mandat local pour les députés, entre leur mandat national et leur mandat exécutif local pour les sénateurs.

Proposition 4 :

b) Limiter dans le temps le nombre de mandats électifs successifs (3 mandats).

Limiter le nombre de mandats électifs dans le temps est une autre façon de renouveler la classe politique. Dans cette perspective, il demeure la question du « bon » nombre. Trois mandats nous paraissent la bonne mesure : cela doit permettre de modifier la composition du personnel politique à un rythme beaucoup plus élevé que celui que nous connaissons aujourd'hui et de faire en sorte que l'élu puisse bénéficier du capital politique intériorisé au fur et à mesure de sa mission. Notre raisonnement est le suivant : le premier mandat sert souvent à connaître ses nouvelles fonctions et l'élu ne donne pas encore sa pleine mesure ; dès lors, fort de l'expérience acquise, le second mandat est généralement meilleur que le premier ; l'usure commence à intervenir au cours du troisième mandat et il est donc préférable de ne pas solliciter un quatrième mandat ! Il est fréquent de s'opposer à l'idée de

⁷⁸ « Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue » par Olivier Costa et Eric Kerrouche, *Les Presses de Sciences Po*, 2007, p. 196.

⁷⁹ « Député : un job à temps plein », Institut Montaigne, op.cit.

⁸⁰ *Une V^e République plus démocratique*, comité Balladur, p. 64.

limiter le cumul des mandats électifs dans le temps en affirmant qu'une longue période est nécessaire pour changer sa ville, sa région ou sa circonscription. N'est-il pas suffisant de compter sur 18 ans pour modifier en profondeur sa commune ou sa région, sur 15 ans pour « imprimer sa patte » sur sa circonscription ?

Obtenir le non-cumul des mandats (dans les fonctions et dans le temps) suppose de réfléchir au statut de l' élu. On ne peut pas demander aux élus de ne pas cumuler plusieurs fonctions et/ou mandats sans tenir compte de leurs conditions matérielles. « *Si la situation des parlementaires est tout à fait acceptable, celle des maires de petites et moyennes villes est à revoir.* »⁸¹ Si l'on souhaite attirer vers la politique des citoyens qui ont entamé une carrière professionnelle dans le privé et, en même temps, interdire le cumul des fonctions, il devient impératif de se pencher sérieusement sur la situation matérielle des élus. Pour tenter de diversifier la sociologie du Parlement, il faut absolument envisager de placer sur un « pied d'égalité » celui qui vient du privé – et qui abandonne sa carrière professionnelle pour entamer une carrière politique – et celui qui vient du public – qui retrouve son emploi à l'issue de son passage en politique. L'Institut Montaigne a déjà formulé deux propositions pour atteindre cet objectif : étendre au-delà du premier mandat la garantie de réintégration professionnelle ; intégrer de droit les battus à un corps d'expertise ou d'inspection de la fonction publique.⁸²

En ce qui concerne le non-cumul des mandats, les politiques sont souvent des « croyants mais non-pratiquants ». Les lois n'ont, jusqu'à présent, jamais été suffisamment radicales pour avoir un effet de renouvellement sur la classe politique.⁸³ Au bout du compte, les politiques cherchent à protéger leurs positions, souhaitant avant tout que la situation ne change pas. Cela réduit mécaniquement les chances de ceux qui, n'étant pas issus du sérail, veulent accéder à un mandat politique, comme c'est le cas des minorités visibles. Corinne Lepage, vice-présidente du MODEM (Mouvement démocrate), n'a pas hésité à nous affirmer que la question de la diversité ne s'était pas posée lors des élections législatives de 2007 et des municipales de 2008 car son parti avait des places disponibles pour les investitures.⁸⁴ Et de fait, les candidats du « centre » n'avaient encore jamais présenté une telle diversité...

⁸¹ Philippe Dallier, entretien avec l'auteur (10/11/2008). Un député reçoit une rémunération mensuelle brute de presque 6 900 euros, alors qu'un maire d'une ville de moins de 20 000 habitants perçoit mensuellement autour de 2 400 euros bruts.

⁸² « Député : un job à temps plein », Institut Montaigne, op.cit.

⁸³ Ajoutons que rien ne remplace la volonté politique. Si les partis politiques ne s'ouvrent pas davantage à la diversité, le non-cumul des mandats risque de n'avoir que des effets limités.

⁸⁴ Entretien avec l'auteur (24/09/2008).

3 - ÉLARGIR LE CORPS ÉLECTORAL

Proposition 5 : Accorder le droit de vote aux résidents étrangers non européens aux élections locales.

Une manière indirecte de contraindre les partis politiques à favoriser la représentation politique des minorités visibles pourrait se situer dans la recomposition du corps électoral des élections locales. Donner le droit de vote aux étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'Union européenne entraînerait la création d'une nouvelle catégorie d'électeurs que les appareils politiques ne manqueront pas d'essayer de capter en présentant davantage de Français issus de la diversité. Dans cette perspective, l'expérience des Pays-Bas est très instructive. Entre 1983 et 1985, des réformes générales⁸⁵ de la Constitution et de la loi électorale y ont permis d'octroyer le droit de vote aux élections locales à tous les étrangers (présents sur le territoire depuis plus de cinq ans). Les élites politiques néerlandaises ont choisi – sur la base d'un véritable consensus partagé par l'ensemble des grands partis – de prendre cette orientation, sans subir la moindre pression des étrangers, au moment même où les sentiments anti-immigrés étaient en train de monter dans l'opinion. Le résultat est tangible : la représentation politique des minorités a fortement progressé à l'échelon local mais aussi sur le plan national. Dans un système politique favorable (cumul des mandats interdit et proportionnelle intégrale), le poids des élus issus de la diversité à la première chambre (l'équivalent de notre Assemblée nationale) est passé de 0,66 % en 1986 (1 député sur 150) à 4,6 % en 1994 (7 sur 150) pour atteindre 8 % aujourd'hui (12 sur 150). Les partis politiques ont cherché à mobiliser un nouvel électorat en présentant et en faisant élire des candidats d'origine immigrée. Aux Pays-Bas, « la diversité du champ politique est acceptée par la population et, surtout, par les partis politiques », nous a expliqué Laure Michon.⁸⁶

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous pensons qu'accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires peut favoriser la diversité de la représentation politique en France. Vieille promesse de François Mitterrand⁸⁷, cette

⁸⁵ Ce point est important. Une mesure destinée à accroître les droits des étrangers a plus de chance d'être adoptée lorsqu'elle fait partie d'un ensemble plus vaste. Voir « Jeux d'ombre et de lumière : les politiques envers les étrangers » par Virgine Guiraudon, *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 6, 1999, p. 755-782.

⁸⁶ Entretien avec l'auteur (18/7/2008). Rappelons que Laure Michon est chercheuse à l'Université d'Amsterdam. Elle travaille au sein de l'IMES (Institut for Migration and Ethnic Studies).

⁸⁷ Il s'agissait de l'une des « 110 propositions pour la France » du candidat François Mitterrand en 1981.

disposition a déjà fait l'objet de plusieurs propositions de loi⁸⁸ et de nombreux débats parlementaires⁸⁹ sans jamais aboutir. Aujourd'hui, alors que le droit communautaire a rendu plus complexe le lien entre nationalité et citoyenneté – puisque les ressortissants de l'Union européenne peuvent voter aux élections locales en France –, il devient de moins en moins légitime de ne pas octroyer également ce droit aux étrangers non européens. Continuer à le refuser nous place devant une contradiction : comment demander aux enfants et aux petits-enfants de participer pleinement à la vie politique de leur pays lorsque leurs parents ou grands-parents n'ont pas le droit de le faire ? Ainsi, donner le droit de vote aux aînés, c'est aussi envoyer un signal d'intégration civique très fort en direction de la deuxième ou troisième génération d'immigrés. Nicolas Sarkozy a eu l'occasion de se prononcer, publiquement et à plusieurs reprises, en faveur du droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales.⁹⁰ S'y résoudre serait un bon moyen d'encourager les minorités visibles à faire de la politique et de pousser, voire de « forcer », les partis politiques à présenter des candidats qui reflètent davantage la diversité de la société française.

⁸⁸ Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale avait même adopté en première lecture une proposition de loi constitutionnelle accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux ressortissants extracommunautaires vivant en France. Le texte ne fut jamais présenté au Sénat.

⁸⁹ Par exemple, encore tout récemment, lors des discussions qui se sont nouées autour de la loi constitutionnelle votée en juillet 2008.

⁹⁰ Dans un entretien donné au journal *Le Monde* (25 octobre 2005), Nicolas Sarkozy déclare : « À titre personnel, je considère qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, paie des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales ». Élu président de la République, il se prononce à nouveau en faveur du droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales au cours d'une interview télévisée le 24 avril 2008 tout en précisant qu'il savait ne pas avoir la majorité parlementaire pour le faire.

CHAPITRE III

RECOMMANDATIONS AUX PARTIS POLITIQUES

1 - SE SERVIR DE LA TRANSPARENCE

Proposition 6 : Demander aux partis politiques de remettre tous les deux ans un rapport sur la diversité au président de la HALDE.

Jamais le discours public dans notre pays n'aura semblé si favorable à la promotion de la diversité. Enjeu devenu considérable qui permet, chaque jour davantage, de faire accepter le caractère pluriethnique de notre société. Jusqu'à présent, on l'a dit, les partis politiques sont restés à la traîne de ce mouvement. Cela doit changer.

Nous proposons aux différentes formations politiques de faire preuve de transparence en publiant tous les deux ans un rapport sur la diversité au sein même de l'appareil (aux différents échelons de l'organigramme du parti) et dans les candidatures soumises au vote des Français. L'impulsion initiale peut venir des partis politiques qui décideraient de rendre public un tel rapport. Nous n'y croyons guère. C'est la raison pour laquelle nous préconisons que le président de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) demande directement aux dirigeants des partis politiques de lui remettre, tous les deux ans et à date fixe, ce rapport sur la diversité en politique.

Considérant que le volet « Pour l'égalité » de son institution l'autorise à recevoir ce document, Louis Schweitzer, l'actuel président de la HALDE, a donné un accord sur le principe.⁹¹ Il reste encore à définir les modalités précises de cette nouvelle pratique, mais une chose est certaine : il faudra faire la plus grande publicité à ce rapport si l'on souhaite qu'il soit efficace. De plus en plus sensible

⁹¹ Entretien avec l'auteur (29/08/2008). Louis Schweitzer a insisté sur la prise en compte des handicapés dans ce rapport. Faute de temps, nous n'avons pu intégrer cette remarque dans cette note. Nous pensons toutefois qu'il s'agit d'une question importante et qu'il y a un travail d'envergure à mener sur la place des handicapés dans le monde politique.

à cette thématique, l'opinion publique jouera ainsi son rôle. Une « pression » nécessaire se portera ainsi utilement sur les états-majors des partis politiques.

La rédaction et le lancement de ce rapport sur la diversité devraient être confiés, au sein des appareils politiques, à un « poids lourds » (du parti et de la politique) comme Alain Juppé à l'UMP et Laurent Fabius au Parti socialiste. Autrement dit, à un responsable de la diversité, à l'autorité et à la légitimité incontestables, qui pourrait plus aisément se servir de la publication à venir pour chercher à améliorer la situation des minorités visibles au sein de son parti.

Ce rapport sur la diversité rendrait compte des efforts produits par chacune des formations politiques en ce qui concerne la promotion politique des minorités visibles. Plus que des objectifs chiffrés, il s'agirait de pouvoir mesurer les efforts réalisés en termes de pratiques, d'actions et de résultats, et ainsi de répondre à une question centrale : les partis politiques font-ils ce qu'ils disent ? Le rapport sur la diversité aura donc aussi pour fonction de contrôler les « promesses » des dirigeants politiques en matière de diversité – point essentiel, car la limite de la charte de la diversité signée par les entreprises réside dans le manque de suivi. Si les partis politiques acceptaient de s'engager à remettre ce rapport sur la diversité au président de la HALDE, nous pensons que cela favoriserait fortement l'éclosion de talents politiques de la diversité, que les candidats relevant des minorités visibles seraient plus nombreux et que leur représentation dans les lieux de pouvoir atteindrait un niveau « convenable » assez rapidement.

Début décembre 2008, l'Institut Montaigne, dont les travaux sur la diversité sont bien connus, a été sollicité par des collaborateurs du président de la République qui travaillaient sur cette question. Lors de cette entrevue, nous avons fait valoir l'utilité qu'aurait un « rapport sur la diversité » publié par chaque parti politique. Au cours de son discours du 17 décembre 2008 à l'École polytechnique, Nicolas Sarkozy a déclaré : « Une commission d'évaluation de la promotion de la diversité dans la vie politique sera mise en place. (...) Chacune des formations politiques devra lui remettre un bilan annuel sur les initiatives mises en œuvre et les résultats obtenus dans ce domaine.⁹² » Nous nous réjouissons que cette idée d'un document public ait été retenu au plus haut niveau de l'État. Toutefois, nous émettons deux réserves sur le projet formulé par le président. Tout d'abord, nous pensons qu'il serait sans doute plus productif de prévoir un rapport sur la diver-

⁹² Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la présentation de son plan en faveur de la diversité, à l'École polytechnique.

sité tous les deux ans seulement (afin qu'une ou des échéances électorales survenues entre temps permettent de mesurer concrètement les éventuels progrès). Ensuite, il nous semble inutile de créer une nouvelle commission pour recevoir ce bilan : la HALDE est toute désignée pour remplir ce rôle.

2 - CHANGER LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La méthode utilisée pour désigner les candidats est évidemment d'une importance cruciale pour la question qui nous occupe. Quelles sont les modalités utilisées aujourd'hui par les deux principales formations politiques en ce qui concerne les élections législatives ?

À l'UMP, c'est une commission nationale des investitures, présidée par Jean-Claude Gaudin, qui décide d'accorder le soutien du parti aux candidats à la députation. Des primaires internes peuvent être organisées localement, mais cette commission reste souveraine et peut tout à fait invalider le choix des militants. Cette procédure bonapartiste n'est évidemment pas très favorable aux minorités visibles.

Au PS, les sections locales organisent un vote interne pour désigner les candidats à l'entrée à l'Assemblée nationale. Rappelons que lors des dernières élections législatives, aucun Français de la diversité n'avait été « promu » par les militants. Autrement dit, les modalités utilisées actuellement par le PS et l'UMP ne favorisent pas la promotion des minorités visibles lors des élections législatives.

L'expérience du PS nous permet de tirer des conclusions très instructives. Tout d'abord, la sociologie des militants n'étant pas très différente de celle des élus politiques, il est très incertain de chercher à favoriser la diversité, par le biais de primaires internes. Ensuite, le système des circonscriptions « fléchées diversité » est difficilement extensible : le PS pourrait-il aller bien au-delà des 20 circonscriptions qu'il a réservées en 2007 ? On peut en douter. En outre, le résultat de cette méthode n'est pas bon : une seule élue issue de la diversité, rappelons-le. Il faut dire que les candidats issus de la diversité étaient alors désignés par la direction du PS contre le vote des militants locaux. « Parachutés en terrain miné », ils doivent souvent surmonter un « handicap » trop important pour parvenir à gagner

leur siège à l'Assemblée nationale. Point essentiel : pour promouvoir la diversité, la volonté politique est fondamentale mais ne suffit pas ; il faut aussi que les candidats issus des minorités visibles soient bien enracinés localement.⁹³ Ainsi, **à la détermination politique des états-majors doit s'associer un ancrage local du candidat de la diversité pour se donner toutes les chances de le voir gagner.**⁹⁴

Proposition 7 : Organiser des primaires ouvertes aux « sympathisants » dans chaque circonscription pour la désignation des candidats aux élections législatives.

Le *think tank* Terra Nova a montré tous les bénéfices que l'on pourrait retirer d'un tel mécanisme de sélection de candidats pour l'élection présidentielle.⁹⁵ Nous pensons que le modèle est valide pour les élections législatives et qu'il favoriserait la représentation politique des minorités visibles à l'Assemblée nationale. Démocratisant le processus de sélection du candidat, il leur offre davantage d'opportunité de montrer leur mérite politique.

Dans chaque circonscription, chacun des partis politiques pourrait organiser ses propres primaires ouvertes aux « sympathisants » : le choix du candidat ne dépend plus alors de l'appareil politique mais repose sur un vote au suffrage universel direct avec un corps électoral élargi⁹⁶ (au-delà des militants).⁹⁷ Nous sommes en faveur de primaires systématiques qui, par conséquent, impliqueraient les sortants qui souhaiteraient être réélus.

⁹³ Nous avons déjà cité l'exemple de Malek Boutih. Nous pouvons également prendre celui de Faouzi Lamdaoui, parachuté par la rue de Solférino à Argenteuil-Bezons (Val d'Oise) en février 2007. En dépit des efforts de François Hollande qui s'est déplacé pour présenter son candidat aux militants socialistes du cru, Faouzi Lamdaoui n'a jamais pu obtenir un véritable soutien local. La circonscription est restée à droite – réélection de Georges Mothron (UMP).

⁹⁴ Élu(e) dans le 20^e arrondissement de Paris, désignée par la direction du PS, George Pau-Langevin s'est présentée sur « son » territoire. Les soutiens de Bertrand Delanoë et de François Hollande se sont révélés efficaces car la candidate était enracinée localement (et la candidature dissidente de Michel Charzat, alors maire du 20^e arrondissement, n'a pas empêché la large victoire de George Pau-Langevin).

⁹⁵ « Pour une primaire à la française », sous la direction de Olivier Duhamel et Olivier Ferrand, Terra Nova, août 2008. Pour les questions techniques, nous y renvoyons le lecteur.

⁹⁶ Une procédure fermée aux seuls adhérents du parti politique pourrait également s'envisager à condition que le coût de la carte soit abaissé (même en dessous de 20 euros). Olivier Duhamel et Olivier Ferrand parlent de 1 à 5 euros. Coût qui doit être d'autant plus faible que nous parlons ici de l'élection législative.

⁹⁷ Nous pensons qu'il faudrait ouvrir cette primaire à tous les citoyens inscrits sur les listes électorales tout en s'assurant, comme aux États-Unis, que l'électeur ne puisse voter qu'une seule fois avant les législatives. Il est hautement probable que les citoyens choisiraient alors de participer à la désignation du candidat de leur « camps ». Un tel système se traduirait vraisemblablement par une forte mobilisation démocratique : pour choisir le candidat de son parti, il faut d'abord s'inscrire sur les listes électorales.

Cette procédure se révélerait extrêmement efficace sur le plan politique : le vainqueur de la primaire ouverte bénéficierait d'une légitimité incontestable – ce qui aurait pour effet de limiter considérablement les candidatures dissidentes. Elle devrait également permettre de favoriser le renouvellement des candidats : des personnalités locales, qui ressemblent davantage aux électeurs du territoire, peuvent plus facilement émerger. Ce système des primaires ouvertes aux « sympathisants » obligerait à tenir compte de la surreprésentation de certaines populations à l'intérieur des circonscriptions.⁹⁸ Pour dire les choses clairement : est-il « normal » que la Seine-Saint-Denis n'ait aucun élu issu des minorités visibles à l'Assemblée nationale ?

Cette fois-ci l'impulsion ne peut provenir que des formations politiques. Nous pensons que le parti pionnier jouera un grand rôle dans la modernisation de notre vie politique. Sauf à subir un coût politique, les concurrents se trouveraient dans l'obligation de « suivre ». L'impact sur la promotion des minorités visibles en politique n'en serait que plus grand.

CHAPITRE IV

LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Suite à l'élection de Barack Obama, des appels à un « Grenelle de la diversité » se sont multipliés dans l'espace public (y compris au sein même de l'UMP). Nous y souscrivons pleinement. Au-delà, plus encore qu'avec son discours de Palaiseau (17 décembre 2008), nous pensons que le président de la République pourrait jouer un rôle d'accélérateur pour favoriser la diversité dans le champ politique : pourquoi ne rencontrerait-il pas à l'Élysée tous les dirigeants des partis politiques

⁹⁸ Le découpage est d'ailleurs un élément crucial du débat. Nous ne pensons pas qu'il faille, comme aux États-Unis ou en Angleterre, dessiner les territoires d'élection en fonction de la présence plus ou moins importante des différentes ethnies. En revanche, il nous paraît essentiel que la réforme préparée par le secrétaire d'État à l'Intérieur et aux collectivités locales, Alain Marleix, accorde un poids politique (nombre de sièges) davantage en rapport avec le poids démographique des territoires.

(dits « républicains ») pour leur demander de faire un effort sur cette question devenue sensible ? Ce serait à la fois un acte fort et fondateur.

Proposition 8 : Inviter le président de la République à demander officiellement et publiquement un effort aux partis politiques en matière de diversité.

REMERCIEMENTS

L'Institut Montaigne tient à remercier Stéphane Rozès, directeur de l'Institut CSA, et Claire Piau, chef de groupe au département Politique-Opinion de l'Institut CSA, pour leur aide dans la confection et l'analyse du sondage publié avec cette note.

L'Institut Montaigne remercie également pour leurs apports :

- Lynda ASMANI, conseillère de Paris (UMP)
- Alima BOUMEDIENE-THIERY, sénatrice de Paris (les Verts)
- Malek BOUTIH, secrétaire national aux questions de société du PS
- Guy CARCASSONNE, professeur de droit public à l'université Paris X-Nanterre
- Olivier COSTA, chargé de recherche aux CNRS
- Édouard COURTIAL, député de l'Oise, secrétaire national chargé des fédérations et des adhésions à l'UMP
- Philippe DALLIER, sénateur-maire de Pavillons-sous-Bois (UMP)
- Fayçal DOUHANE, membre du conseil national du PS
- Hakim EL KAROUÏ, président du club XXI^e siècle
- Romain GARBAYE, maître de conférence à l'université Paris IV
- Vincent GEISSER, politologue et sociologue, chercheur au CNRS
- Rachid KACI, conseiller technique à la présidence de la République sur les questions de diversité et de politique de la ville
- Ouarda KARRAÏ, responsable nationale chargée des élections au PS
- Bariza KHIARI, sénatrice de Paris (PS)
- Jean-Christophe LAGARDE, député-maire de Drancy (Nouveau centre)
- Daniel LAURENT, professeur des universités
- Corinne LEPAGE, vice-présidente du MoDem (Mouvement démocrate)
- Patrick LOZÈS, président du CRAN (Conseil représentatif des associations noires)
- Laurence MEHAIGNERIE, présidente de Citizen Capital, co-auteur du rapport « Les oubliés de l'égalité des chances »

- Akli MELLOULI, adjoint au maire de Bonneuil, membre du conseil national du PS
- Thomas MELONIO, délégué national pour l’Afrique au PS
- Laure MICHON, doctorante à l’université d’Amsterdam, IMES (Institute for Migration and Ethnic Studies)
- Pap NDIAYE, historien, maître de conférences à l’EHESS (École des hautes études en sciences sociales)
- George PAU-LANGEVIN, députée de Paris (PS)
- Yazid SABEG, président de CS Communication et Systèmes, co-auteur du rapport « Les oubliés de l’égalité des chances »
- Louis SCHWEITZER, président de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l’égalité)
- Vincent TIBERJ, chargé de recherche au CEVIPOF (Centre d’étude de la vie politique française)
- Najat VALLAUD-BELKACEM, adjointe au maire de Lyon (PS)
- Michel WIEVIORKA, sociologue, directeur d’études à l’EHESS (École des hautes études en sciences sociales)
- Kofi YAMGNANE, ancien secrétaire d’État chargé de l’intégration

ANNEXES

ANNEXE 1

« Manifeste pour l'égalité réelle. Oui, nous pouvons ! »

L'élection de Barack Obama éclaire par un contraste cruel les manquements de la République française et l'écart qui nous sépare d'un pays dont les citoyens ont su dépasser la question raciale et élire pour président un homme qui se trouve être noir. L'Amérique a confirmé la validité d'un modèle démocratique fondé sur l'équité et la diversité.

Quelle leçon ! Nous autres Français, qui revendiquons notre universalisme pour faire pièce à cette diversité, devons bien écouter celle-ci. En négligeant sa propre diversité, la France désespère une large frange de sa jeunesse et l'empêche d'être fière de son pays. Nous sentons partout la crispation identitaire, des sifflements de La Marseillaise aux rappels à l'ordre civique qui restent vains et incompris.

Il ne faut pas s'étonner que la popularité d'Obama soit si forte ici : elle témoigne des aspirations de tous les enfants de la République, qui vivent par procuration une reconnaissance que la France ne leur donne pas. Elle trahit aussi la mauvaise foi de ceux qui saluent la victoire de la modernité hors de nos frontières, pour tolérer ici le *statu quo*.

Pourtant, la société française est l'une des plus métissées du monde. Mais quelle conception de l'homme faut-il se faire pour accepter que l'élite économique, politique, sociale y reste une chasse gardée ? Les pays qui réussissent à promouvoir l'égalité et la justice, ceux-là seuls auront leur place dans la mondialisation des hommes et des idées. Les autres sont condamnés à devenir des provinces de la démocratie, rétrogrades, décalées, hors du coup. Pour en sortir, nous avons besoin de politiques résolument volontaristes pour l'équité et la diversité. Il ne suffit pas de proclamer l'égalité pour la faire advenir : c'est un processus de longue haleine et non pas spontané, que nous avons le devoir et l'intérêt d'engager.

Les États-Unis ont engagé en leur temps des actions positives qui ont fait émerger une classe moyenne noire qui a été l'antichambre de l'élite. Sans doute faut-il les adapter au contexte français. Mais nous en avons tant besoin ! La France est fatiguée des médiateurs, des organismes aux dénominations tonitruantes, des actes symboliques et des déclarations formelles.

Avec l'arrivée d'Obama, on ne pourra plus faire très longtemps le coup de la diversité ennemie du mérite, ni justifier l'injustice par le principe d'égalité. Nous, acteurs de la vie publique, Français et Françaises de bonne volonté, soucieux de la promesse démocratique de notre pays, désireux de restaurer une conscience civique authentique, demandons la mise en œuvre effective d'un programme minimal pour l'égalité réelle :

- Engager des politiques publiques qui combattent les conséquences sociales des discriminations.
- Systématiser les politiques volontaristes de réussite éducative et la promotion des talents dans les quartiers populaires.
- Promouvoir des politiques urbaines qui permettent de réaliser la diversité sociale et de peuplement.
- Inciter fortement les employeurs et le premier d'entre eux, l'État, à mettre en place des politiques de promotion de la diversité, fondées sur l'obligation de transparence sur les résultats.
- Limiter les mandats électoraux pour forcer le renouvellement du monde politique.
- Soumettre les partis politiques à un pacte national de la diversité et organiser un Grenelle de l'égalité réelle et de la diversité.

Texte rédigé par Yazid Sabeg, publié dans le *Journal du dimanche* du 9 novembre 2008.

Les premiers signataires sont :

Jean-François Copé (président du groupe UMP à l'Assemblée nationale), Patrick Devedjian (secrétaire général de l'UMP), Pierre Méhaignerie (président de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale), Nicolas About (président de la Commission des affaires sociales du Sénat).

Et Bariza Khiari (sénatrice PS), Dominique Voynet (sénatrice Verts), George Paul-Langevin, Christiane Taubira, Jérôme Cahuzac, Christophe Caresche, Arnaud Montebourg, Christian Paul (députés socialistes ou apparentés).

Et Fayçal Douhane (président de la « France est en nous »), François Forestier (haut fonctionnaire), Guillaume Hannezo (gérant de banque), Ali Issaoui (médecin), Théo Klein (avocat), Hassan M'Barek (responsable associatif), Bernard Spitz (président de BS Conseil), Benjamin Stora (historien), Severine Teissier (respon-

sable de l'association Anticor), George Terrier (avocat), François Touazi (responsable associatif), Pierre Tournemire (responsable associatif).

Et le collectif Les Gracques.

Le manifeste repris par le collectif 109 dispose de son blog : france109.org/blog

ANNEXE 2

Réponse de François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste à notre demande de rendez-vous.

	Le Premier Secrétaire	33, rue de Solferino 75003 Paris Cedex 07 Tél. : 01 49 56 77 00 Fax : 01 49 56 24 26 www.partisocialiste.fr
Parti Socialiste		
<p style="text-align: right;">INSTITUT MONTAIGNE Monsieur Eric KESLASSY</p> <p style="text-align: right;">38 rue Jean Mermoz 75008 PARIS</p> <p style="text-align: right;">Le 17 SEP. 2008</p> <p>N. Réf. PNY/MSK*26372</p> <p>Monsieur,</p> <p>J'ai bien reçu le courrier que vous m'avez adressé le 8 juillet dernier concernant votre étude sur la diversité dans le monde politique.</p> <p>Vous me sollicitez et je vous en remercie, mais il ne me sera pas possible d'y participer personnellement.</p> <p>Cependant, cette question nous tient particulièrement à cœur et je vous conseille de prendre contact avec Monsieur Faouzi LAMDAOUI, secrétaire national à l'égalité des chances au sein de la direction du Parti socialiste, à qui je transmets votre demande en lui demandant de bien vouloir vous recevoir. Vous pouvez le joindre au [REDACTED]</p> <p>Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.</p> <p style="text-align: right;"> François HOLLANDE</p>		

Réponse de Patrick Devedjian, secrétaire général de l'Union pour un mouvement populaire à notre demande de rendez-vous.



Le Nationaliste Général

Paris, le 01 OCT. 2008

Mel: UMPMCH4BNC00000000

Cher Monsieur,

Votre correspondance m'est bien parvenue et je vous en remercie.

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre recherche sur la question de la diversité dans le monde politique ainsi que des travaux que vous avez déjà réalisés sur ce sujet et je suis très sensible à votre attention.

Cependant, en raison d'un emploi du temps particulièrement chargé au cours des mois à venir, il ne me sera pas possible de vous rencontrer. Croyez bien que j'en suis très regretté.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrick DEVEDJIAN

Monsieur Eric HESLASSY
 Institut Montaigne
 35 rue Jean Meunier
 75006 PARIS

Union pour un Mouvement Populaire
 35, rue La Fayette - 75334 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 40 76 80 00 - Internet : www.ump.org

ANNEXE 3

Charte de la diversité du club XXI^e siècle (2006)



<http://www.21eme-siecle.org/>

Le Club XXI^e siècle a envoyé le texte suivant aux partis politiques républicains en commençant par le PS et l'UMP. Il attend d'obtenir une réponse.

Pour une charte de la diversité politique

François de Franceises et de François de toutes sensibilités politiques et de toutes origines qui veulent rendre par l'exemplarité que la diversité est une chance pour la France, le Club XXI^e siècle a décidé de proposer à tous les partis politiques républicains de signer une « charte de la diversité politique » :

Sur le modèle de la charte de la diversité signée auparavant par plus de 200 grandes entreprises, nous pensons qu'il est urgent que les partis politiques passent des mots aux actes et prennent des engagements tangibles avec le souci de promouvoir, à l'égard de compétences et de talents, des « Français de la diversité » dans la place publique reconnue dans tous les secteurs de notre pays.

Nous proposons aux partis politiques de signer ensemble cette charte parce qu'il en va de l'unité de la République et de sa capacité à résister aux forces centrifuges qui toujours la menacent.

Voici le texte que nous leur proposons :

Charte de la diversité politique

Exposé des motifs

Une charte de la diversité politique, pour quel faire ?

L'égalité des droits des citoyens, de tous les citoyens, est la valeur première de la République. Pourtant, nombreux sont les citoyens issus de l'immigration ou des DOM, Français à part entière, qui ne parviennent pas à accéder à une fonction politique.

Leur absence est un silence qui pèse sur notre vie démocratique et sur la vitalité de notre République.

La récente "crise des berlusconi" prouve si besoin était que tous les Français, quelles que soient leurs origines, ont besoin d'avoir des représentants qui leur ressemblent. Une représentation de meilleure qualité, de sorte des citoyens qui portent confiance dans les institutions démocratiques et cherchent de nouvelles voies d'expression, parfois dangereuses.

En aucun cas, la violence ne peut être une solution. En aucun cas, la discrimination - volontaire ou involontaire - ne peut être tolérée.

L'inclusion de la diversité dans la représentation nationale mais aussi sa diversité constitueront les bases de la paix civile et de la légitimité de la règle de droit. Un récent sursis civique consistant à la prise doit être relayé par une action volontariste des partis politiques.

Enfin, il en va de l'intérêt de la nation tout entière de diversifier le profil de ses élus. C'est aujourd'hui une nécessité qui fait consensus. Il est temps de passer aux actes.

Il ne va de l'intérêt aussi des partis politiques publique, aujourd'hui, les candidats d'origines diverses sont plus un atout électoral qu'un handicap.

Il ne s'agit pas de fonder des engagements politiques sur une origine. Notre action vise à lutter contre les discriminations, pas à en ajouter de nouvelles. La Charte cherche seulement à compenser de manière volontariste un certain nombre de handicaps dont souffrent de nombreux « Français de la diversité » en comptant pleinement sur la volonté et l'activité des principaux responsables des partis politiques.

L'enjeu enfin, c'est aussi le renouvellement de la classe politique et la préparation aux responsabilités de futurs cadres de notre République.

Nos partis politiques doivent s'ouvrir à la France du XXI^e siècle pour construire dans les faits une société de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le texte de la charte

« La Charte de la diversité politique adoptée par notre parti politique a pour objet de témoigner de notre engagement au sein de notre organisation et de ses élus pour plus de diversité et une meilleure représentation démocratique.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

1. Nommer un(e) élu(e) responsable de la diversité, placé(e) sous l'autorité directe du dirigeant national de notre parti politique - en charge du suivi de la politique de la diversité et de l'application de la charte de la diversité politique dans l'ensemble des activités de notre parti politique :

Ce responsable sera aussi chargé d'inclure dans le rapport d'activité du parti politique un compte-rendu de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

2. Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique à tous les échelons de notre parti politique - militants, responsables, candidats et élus - et faire de la mise en œuvre de la politique de diversité un objectif concret :

- lors de l'élection ou de la nomination des prochains responsables nationaux et locaux ;
- lors des futures échéances électorales (présidentielles, européennes, législatives, sénatoriales, régionales, cantonales, municipales) ;
- lors de la composition du prochain gouvernement et des prochains exécutifs régionaux, départementaux et municipaux.

3. Refuser les logiques de failli individuel en assurant la pluralité de la représentation de la diversité, et refuser le cantonnement sectoriel en valorisant les compétences des personnes au-delà des thématiques liées à leur origine.

4. Mettre en œuvre à tous les niveaux du parti un repérage en amont des compétences des Français de la diversité, promouvoir leurs talents, anticiper les échéances électorales et partisanes pour leur constituer un capital politique légitimement pléinement leur candidature.

Nous nous engageons enfin à imposer, en tant que de besoin, ces candidatures. »

Sylvain Brouzet, Hakim El Karoui, Annata Fall, Chen Yi Tsai sont administrateurs du club XXI^e siècle

Annexe 4

Lettre ouverte de Lynda Asmani, conseillère de Paris (UMP), au président de la République

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 1^{er} décembre 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter ce jour car le temps où vous étiez Président de l'UMP me semble bien lointain, compte tenu de la stagnation des chantiers que vous aviez eu le courage de lancer.

En effet, fidèle et loyale militante de l'UMP, je me suis naturellement reconnue dans votre combat et votre parcours exemplaire de militant ayant vraiment gagné ses galons sans être un héritier ou un protégé, m'a convaincue du bien-fondé de votre démarche mais surtout de sa légitimité.

Comme vous, je suis une jeune femme politique qui aime le combat de terrain, le débat d'idées et la richesse du monde politique en général. Engagée très jeune dans la famille libérale, j'ai participé à toutes les campagnes de la Droite et du Centre depuis 1995. Candidate régulièrement à Paris aux municipales en 2001, aux législatives en 2002, aux régionales en 2004, j'ai aussi fait partie de cette nouvelle génération issue de la diversité et vous m'avez fait confiance à plusieurs reprises.

En 2006, alors que vous souhaitiez profondément changer les mentalités, vous entreprenez dans le même temps le changement des équipes et tentez de donner une petite visibilité à ceux qui sont différents, qui ne sont ni des héritiers, ni des enfants gâtés de la politique. Vous me faites alors l'honneur de me nommer Conseillère Exécutive de l'UMP.

Et en pleine campagne présidentielle en février 2007, vous me donnez la parole au Zénith lors de votre meeting devant près de 12 000 jeunes.

Dans la droite ligne de cet engagement de longue date sur le terrain, j'accepte l'investiture que vous me donnez à Paris en juin 2007 dans une circonscription ingagnable (la 5^e de Paris, 10^e arrondissement) pour notre majorité parlementaire.

Comme en 2002, avec une dissidence très forte non sanctionnée par l'UMP, c'est avec beaucoup d'humilité que j'ai accepté de retourner sur le terrain défendre votre projet présidentiel puis législatif et d'être la tête de liste en mars 2008.

Au fond, j'ai approuvé votre détermination à lutter contre les conservatismes et je suis également très admirative de l'énergie dont vous faites preuve pour prendre à bras le corps l'ensemble des problèmes de notre société en même temps.

C'est pourquoi, je suis certaine que vous serez tout aussi attentif à mon courrier qui est désormais celui d'une jeune élue de terrain ayant gagné difficilement son siège de Conseillère de Paris par la légitimité du suffrage universel et pas par la nomination.

Il me semble important dorénavant de passer ensemble à un mode de représentation de la diversité, ou plus globalement de la différence en politique autrement.

En effet, la République est faite de symboles et j'y suis attachée tout comme vous ; mais il semble que d'autres attentes légitimes se fassent sentir désormais puisque la société change, le monde change, la politique change, mais pas l'UMP.

Je suis persuadée que vous pouvez entendre ce que j'ai à vous dire. Malgré tout mon travail de fond, de mon élection et des demandes régulières d'audience auprès de vous, je n'ai pas encore eu le privilège de vous parler de vive voix.

Pourtant je crois plus nécessaire que jamais que vous ayez un contact direct avec celles et ceux qui ont la légitimité du suffrage universel et qui ont toujours soutenu votre politique, plutôt que des représentants associatifs qui n'ont de cesse de vous combattre dès lors que vous n'êtes pas exactement ce dont ils rêvent et qui ont régulièrement appelé à vous battre lors de l'élection présidentielle.

Je sais votre volonté de changement et n'en doute pas un seul instant. Cependant, j'ai le devoir de vous dire que les candidats issus de la diversité ont été particulièrement « lynchés » lors des derniers scrutins législatifs et municipaux (notamment à Paris où je fais mon siège à 9 voix dans le 10^e et l'abandon de Jean-Claude Beaujour dans le 20^e). Sans parler de la honte pour notre mouvement de ne pouvoir se revendiquer que de 2 ou 3 conseillers régionaux à ce jour sur l'ensemble du territoire national.

Je sais votre charge de travail, mais je connais aussi votre capacité à tout gérer et c'est pourquoi, je vous lance aujourd'hui un cri d'alarme (suite à un courrier que nous vous avons adressé à quelques-uns en septembre dernier) pour vous demander d'accepter de reconnaître les véritables talents qui sont élus sur les terrains difficiles et qui ont besoin de vous pour émerger.

Je vous implore de faire émerger une nouvelle génération d'élus de terrain qui ne sont ni du sérail, ni des héritiers, ni même des alibis.

Je vous, implore, Monsieur le Président, de recevoir une délégation exclusivement d'élus « différents » sans intermédiaire et sans autre structure qui parle en notre nom.

Je vous implore de ne pas concentrer le pouvoir sur des symboles existants qui ont déjà une place en politique et qui ne sont pas issus du suffrage universel ; mais de considérer qu'il y a de la place pour de nombreux talents en dehors des quelques figures emblématiques que vous avez su découvrir dans le passé et auxquelles vous avez donné plus qu'une tribune médiatique.

Je vous implore de faire en sorte que celles et ceux qui ont porté votre projet politique depuis toujours soient récompensés à la juste hauteur de leur loyauté ; car vous le savez, le sentiment d'injustice crée irrémédiablement des sentiments de frustration et d'amertume qui ne sont pas nécessaires.

Je vous implore d'associer toutes les forces à votre combat et de faire en sorte que l'UMP soit le vrai visage de la France avec de véritables élus différents aux élections européennes, régionales et sénatoriales.

Je vous demande de croire qu'il est aussi possible pour des enfants d'immigrés, issus de milieux modestes d'être élus demain au scrutin majoritaire à l'Assemblée

nationale pour peu que la machine politique les accompagne, comme elle l'a toujours fait pour tous ceux et celles qui sont aujourd'hui aux postes de responsabilité dans notre pays.

Je sais que vous êtes le seul à pouvoir vraiment faire vivre cette révolution culturelle dont notre pays a tant besoin.

Vous le savez, j'ai toujours accepté les combats les plus difficiles et rien ne m'a été donné ou facilité. C'est la raison pour laquelle je forme le vœu que ma requête ne demeurera pas lettre morte et que vous la lirez personnellement, afin que je sois certaine que la réponse sera la vôtre et pas celle d'un système dont je connais trop bien les rouages pour accepter d'en être délibérément la victime une fois de plus.

Restant naturellement à votre entière disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Lynda ASMANI
Conseillère de Paris
Conseillère Exécutive de l'UMP
Membre de Section des Affaires Sociales du CES

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Engager le citoyen dans la vie associative
(novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile
(septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir ?
(juillet 2008)
- HLM, parc privé
Deux pistes pour que tous aient un toit
Gunilla Björner (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme
(mai 2008)
- Après le Japon, la France...
Faire du vieillissement un moteur de croissance
Romain Geiss (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam...
Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ?
Antonella Caruso (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des *Vets*
Comment ressusciter un système public de santé
Denise Silber (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012
Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus
Pour un service civique universel européen
(avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ?
(mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française
Anna Stellingner (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale
(octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information
(août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas
Anne Dumas (juillet 2006)

- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations...
Comment financer la protection sociale
Jacques Bichot (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible
Denise Silber (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Mondialisation et dépossession démocratique : le syndrome du gyroscope
Luc Ferry (décembre 2004)
- Cinq ans après Lisbonne : comment rendre l'Europe compétitive (novembre 2004)
- Ni quotas, ni indifférence : l'entreprise et l'égalité positive
Laurent Blivet (octobre 2004)
- Pour la Justice (septembre 2004)
- Régulation : ce que Bruxelles doit *vraiment* faire (juin 2004)
- Couverture santé solidaire (mai 2004)
- Engagement individuel et bien public (avril 2004)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)
- L'hôpital réinventé (janvier 2004)

- Vers un impôt européen ?
(octobre 2003)
- Compétitivité et vieillissement
(septembre 2003)
- De « la formation tout au long de la vie » à l'employabilité
(septembre 2003)
- Mieux gouverner l'entreprise
(mars 2003)
- L'Europe présence (tomes 1 & 2)
(janvier 2003)
- 25 propositions pour développer les fondations en France
(novembre 2002)
- Vers une assurance maladie universelle ?
(octobre 2002)
- Comment améliorer le travail parlementaire
(octobre 2002 – épuisé)
- L'articulation recherche-innovation
(septembre 2002 – épuisé)
- Le modèle sportif français : mutation ou crise ?
(juillet 2002 – épuisé)
- La sécurité extérieure de la France face aux nouveaux risques stratégiques
(mai 2002)
- L'Homme et le climat
(mars 2002)
- Management public & tolérance zéro
(novembre 2001)
- Enseignement supérieur :
aborder la compétition mondiale à armes égales ?
(novembre 2001 – épuisé)
- Vers des établissements scolaires autonomes
(novembre 2001 – épuisé)

Les publications peuvent être obtenues auprès
du secrétariat de l'Institut (Tél. : 01 58 18 39 29)
et sont également téléchargeables sur le site internet :

www.institutmontaigne.org

INSTITUT MONTAIGNE



Suez
Dexia
Accor Services
The Boston Consulting Group
Axa
Amber Capital
Carrefour
Areva
Renault sas
Né Kid
Rallye – Casino
AGF
Air France KLM
Servier Monde
Groupama
Bouygues
BNP Paribas
BT en France
Ernst & Young
Development Institute International - Dii
SOMDIAA
Groupe Caisse d'Épargne
Bolloré
Ineum Consulting
SNCF Groupe
Aegis Media France
McKinsey & Company
Lazard Frères
Deutsche Bank France
A.T. Kearney
Groupe TFN
Accenture
Michel Tudel & Associés
EADS
Acticall
Pierre & Vacances
LVMH – Moët-Hennessy – Louis Vuitton
Schneider Electric
Experian
Barclays Private Equity
Caisse des Dépôts
APC – Affaires Publiques Consultants
Groupe Dassault
Oliver Wyman
IDI

S O U T I E N N E N T L ' I N S T I T U T M O N T A I G N E

INSTITUT MONTAIGNE



Eurazeo
Pfizer
RTE Réseau de Transport d'Electricité
HSBC France
Tecnet Participations
CNP Assurances
HDF
SFR
RATP
PricewaterhouseCoopers
Rothschild & Cie
Sodexo
VINCI
abertis
JeantetAssociés
The Royal Bank of Scotland France
BearingPoint
Veolia Environnement
Janssen-Cilag, groupe Johnson & Johnson
Capgemini
GE Money Bank
Microsoft
Vivendi
AstraZeneca
Kraft Foods France
Mondadori France
Média-Participations
Viel & Cie
NYSE Euronext
KPMG S.A.
sia conseil
Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
Tilder
M6
Wendel Investissement
Total
Davis Polk & Wardwell
Hameur
3i France
august & debouzy avocats
JT International
Mercer
WordAppeal
Ricol, Lasteyrie et Associés

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

Imprimé en France
Dépôt légal : janvier 2009
ISSN : 1771-6756
Achévé d'imprimer en janvier 2009

INSTITUT MONTAIGNE



COMITÉ DIRECTEUR

Claude Bébéar Président

Henri Lachmann Vice-président et trésorier

François Rachline Directeur général

Nicolas Baverez Économiste, avocat

Jacques Bentz Président, Tecnet Participations

Guy Carcassonne Professeur de droit public, Université Paris X-Nanterre

Christian Forestier Administrateur général, CNAM

Françoise Holder Administrateur, Holder sas

Ana Palacio Ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères

Jean-Paul Tran Thiet Avocat associé, White & Case

Philippe Wahl Directeur général France, Belgique et Luxembourg, RBS

Lionel Zinsou Membre du Comité exécutif, PAI partners

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Bernard de La Rochefoucauld Fondateur, Institut La Boétie

CONSEIL D'ORIENTATION

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Ezra Suleiman Professeur de science politique, Université de Princeton

Olivier Blanchard Professeur d'économie, MIT

Jean-Pierre Boisivon Délégué général, Institut de l'entreprise

Laurent Cohen-Tanugi Avocat international

François Ewald Chercheur, universitaire

Michel Godet Professeur, CNAM

Henri Hude Philosophe, universitaire

Erik Izraelewicz Directeur adjoint et directeur des rédactions, *La Tribune*

Jean-Hervé Lorenzi Économiste, universitaire

Elisabeth Lulin Présidente, Paradigmes et caetera

Yves Mény Politologue, directeur, Institut Universitaire Européen de Florence

Sophie Pedder Chef du bureau parisien, *The Economist*

Alain-Gérard Slama Journaliste, universitaire

INSTITUT MONTAIGNE



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

Ouvrir la politique à la diversité

Qu'en est-il, en France, de la représentation politique des minorités visibles ? Au sein du Gouvernement mais aussi dans les instances locales, on dénombre quelques Français issus de l'immigration récente. En revanche, le Parlement, lui, est quasiment « monocolore ». La situation, loin de s'améliorer, s'aggrave. Les Français ont-ils oublié que, entre 1959 et 1968, le président du Sénat était un Noir, Gaston Monnerville ? Un fait impensable aujourd'hui... Pourquoi cette régression à l'heure où les Etats-Unis élisent le premier Président noir de leur Histoire ?

Dans cette Note, Eric Keslassy procède à une analyse méthodique des blocages qui entravent l'émergence des minorités visibles dans la vie politique. Fort des enseignements tirés de l'expérience d'autres systèmes politiques de part et d'autre de l'Atlantique, il formule ensuite huit recommandations concrètes pour que notre monde politique reflète enfin la diversité de la société française.

Institut Montaigne

38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 58 18 39 29 - Fax +33 (0)1 58 18 39 28

www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr

10€

ISSN 1771-6756

Janvier 2009